

Date d'envoi de la convocation : 21 Mars 2017  
Nombre de Conseillers en exercice : 93  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 71  
Nombre de Procurations : 10  
Nombre de Votants : 81  
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2017  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

3 Avril 2017

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT.

**Présents :** *Titulaires :*

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, M. Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Gérard GREFFE, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

**Suppléants :**

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),  
Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de Ste MARIE-la-BLANCHE).

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,  
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Frédéric CANCEL à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Michel PICARD,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,  
Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,  
M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY,  
Mme Claude CORON à M. Jérôme FLACHE,  
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**

Mme Justine MONNOT, M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Mme Carla VIAL, M. Christophe MONNOT, M. Jean-Marc PRENEY, M. Thierry LAINE, M. Christian POULLEAU, M. Philippe CESNE, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON, M. Claude MOISSENET.

**Secrétaire de séance :** M. Alexis FAIVRE.

## **ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

M. CHAMPION, rapporteur rappelle qu'en application des dispositions prévues par l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT-, le Conseil Communautaire a débattu des orientations budgétaires proposées par son Président au cours de sa réunion du 13 février 2017.

Il indique que l'esquisse du Budget Primitif pour 2017, objet du présent rapport, s'inscrit strictement dans le cadre des options retenues à l'occasion de ce débat.

Cette esquisse, à adopter par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril prochain, tient compte des compétences statutaires initiales ainsi que de celles transférées au cours des exercices 2007 (Assainissement, Fourrière, RAM, Rivières, Transports, Equipements culturels), 2008 (Eau potable, Déchets, Equipements sportifs) et 2009 (Petite Enfance, Enfance, Tourisme). Il est rappelé à cet égard que les exercices 2016 et 2017 ne connaissent aucun nouveau transfert de compétences, bien que le périmètre de l'agglomération évolue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'intégration de la Commune de Change.

Il souligne que cette esquisse reprend les charges des services ou prestations transférées à périmètre et qualité constants ainsi que les prestations nouvelles transférées, celles pouvant être assimilées à des améliorations de service ayant fait préalablement l'objet d'un vote en Assemblée plénière.

Le rapporteur précise que seront abordés de manière synthétique :

- les Budgets Annexes,
- le Budget Principal,
- le Budget Consolidé.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, il est joint en annexe une présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières de l'esquisse budgétaire 2017.

### **❖ LES BUDGETS ANNEXES**

Ils concernent les compétences suivantes :

- l'Assainissement collectif – Gestion en affermage,
- l'Assainissement collectif – Gestion en régie,
- l'Assainissement non collectif,
- l'Eau potable – Gestion en affermage,
- l'Eau potable - Gestion en régie,
- les Transports,
- les trois Zones d'Aménagement Concerté – ZAC-,
- la Zone d'Activités – ZA -.

✓ LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE (ANNEXE 1)

La Communauté d'Agglomération doit réaliser au cours du présent exercice des opérations regroupées sous les rubriques suivantes (annexe 1-1 et annexe 1-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2016 et reportés sur l'exercice 2017 pour un montant de 1 873 405 € concernent principalement la construction d'une station d'épuration à SAINTE MARIE La BLANCHE, l'achat d'un terrain pour la construction d'un bassin de stockage eaux usées à BEAUNE et diagnostic réseaux à MEURSAULT ;
- la mise en œuvre de travaux nouveaux à hauteur de 3 978 360 € : ils comprennent notamment la suite des travaux pour la création d'une station d'épuration à SAINTE MARIE la BLANCHE, travaux suite étude diag à SANTENAY rue des Sources, travaux de renouvellement/redimensionnement des réseaux d'eaux usées à MEURSAULT ainsi que des travaux à CHASSAGNE MONTRACHET.

Le dispositif des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2017, concernera les projets suivants (annexe 1-3) :

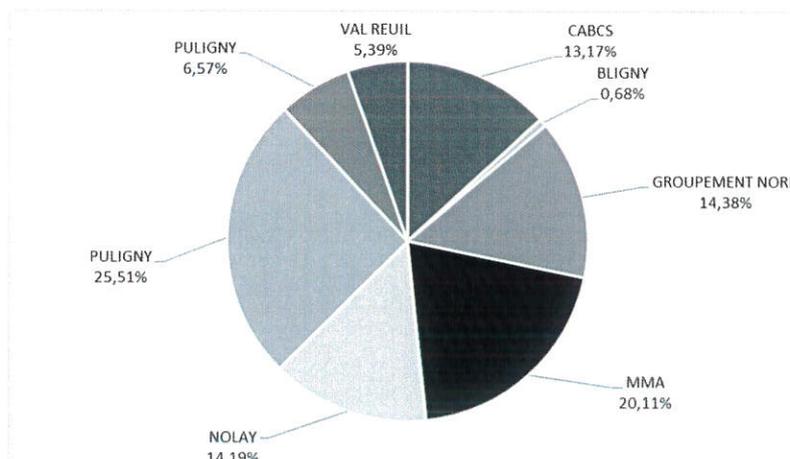
- la fin des opérations liées à la création des réseaux d'eaux usées des communes d'ALOXE CORTON et de PERNAND- VERGELESSES,
- la réhabilitation de divers réseaux sur MEURSAULT,
- la mise aux normes de la station d'épuration de SAINTE MARIE la BLANCHE.
- La création de bassins tampons à MONGE
- Le renouvellement réseaux à SANTENAY

Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière du Conseil Communautaire, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

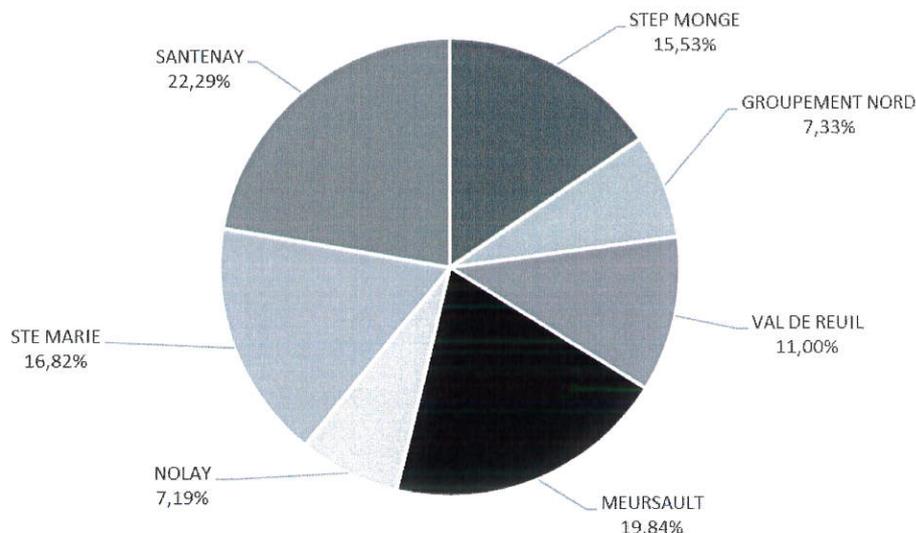
Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours, d'autofinancement et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'usager par le biais de la redevance assainissement.

L'objectif de l'EPCI est de maîtriser le niveau d'endettement afin de ne pas hypothéquer la capacité d'investissement future. Pour 2017, l'emprunt nécessaire à l'équilibre des investissements est estimé à 346 464 €.

Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération tient une comptabilité d'engagement pour les recettes d'investissement (aides des organismes subventionneurs et fonds de concours communaux). Les reports 2016 qui seront reportés sur l'exercice budgétaire 2017 s'élèvent à 880 649 € et se répartissent comme suit (annexe 1-4) :

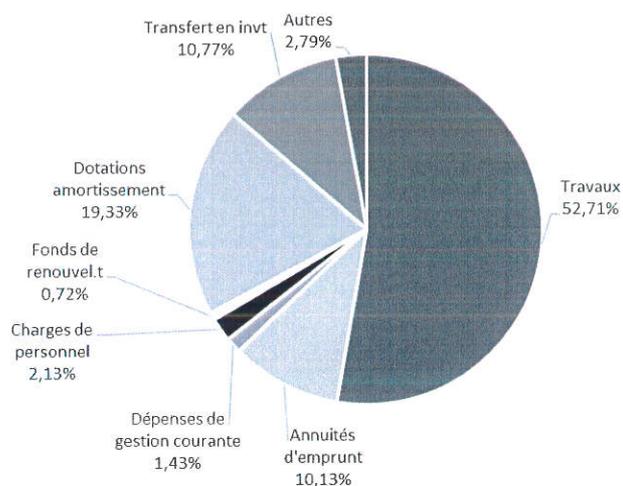


Au cours de l'exercice 2017, des subventions sont attendues à hauteur de 695 500€, réparties de la façon suivante (annexe 1-4) :



Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif en Affermage se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 1-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2016 s'élèvent à 11 100 988 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

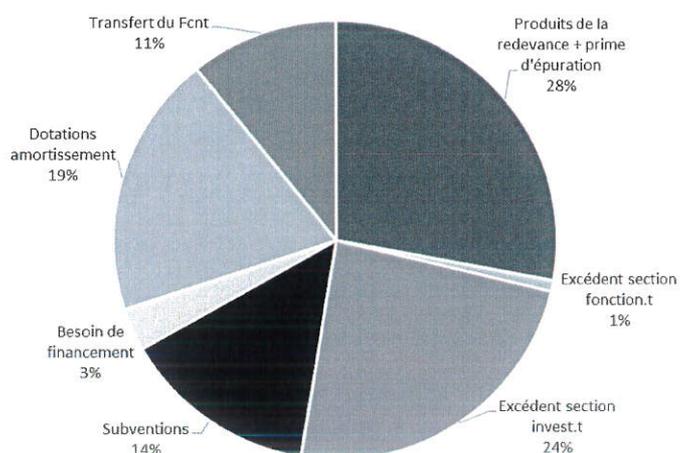


**Travaux :** ce poste tient compte des reports de travaux 2016 (annexe 1-1 et 1-2) ;

**Annuités d'emprunt :** elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 1-7) ;

**Autres :** cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

- Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2016, s'élèvent à 11 100 988 €, répartis ainsi :



**Produits de la redevance :** Se référer à l'annexe 1-6 et au rapport sur les tarifs présenté lors de cette même séance communautaire ;

**Excédent section d'investissement :** Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

**Subventions :** elles tiennent compte des reports 2016 (annexe 1-4) ;

**Besoin de financement :** Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2017 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2018 et 2021 est présenté en annexe 1-5.

✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE (ANNEXE 2)**

La Communauté d'Agglomération doit réaliser au cours du présent exercice des opérations regroupées sous les rubriques suivantes (annexe 2-1 et annexe 2-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2016 et reportés sur l'exercice 2017 pour un montant de 482 604 € portent principalement sur la création du réseau de collecte de DEZIZE-Lès-MARANGES ainsi que des travaux de mise en séparatif réseaux sur la commune de CHAGNY ;
- la mise en œuvre de travaux nouveaux pour 649 000 € ; ils concernent principalement la mise en séparatif des réseaux sur la commune de CHAGNY ainsi que la rénovation de la station d'épuration de MELOISEY.

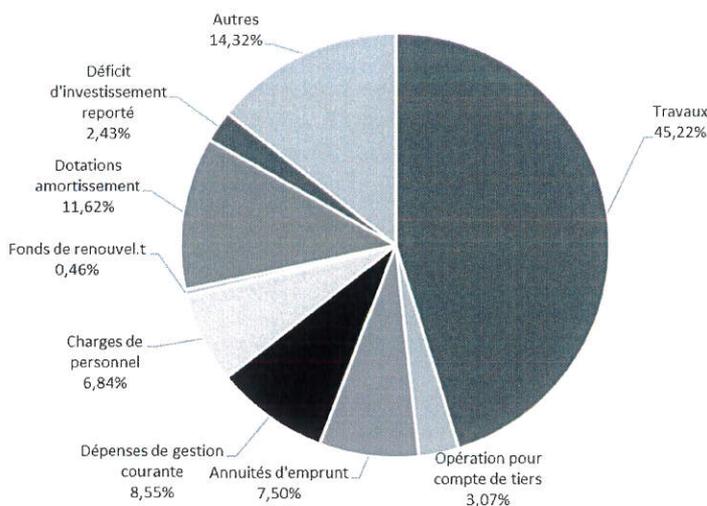
Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours versés par les Communes, d'autofinancement et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'utilisateur par le biais de la redevance assainissement.

Le recours à l'emprunt sera très strictement encadré. En effet, la maîtrise du niveau d'endettement permettra de ne pas alourdir excessivement les charges de fonctionnement par des frais financiers. Pour 2017, l'emprunt à souscrire est estimé à 177 159 €.

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'Assainissement Collectif en Régie se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 2-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2016, s'élèvent à 2 502 610 €. Elles se répartissent de la manière suivante :



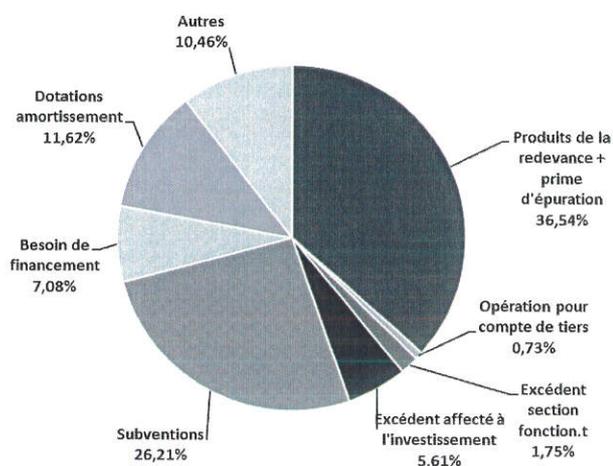
**Travaux** : ce poste tient compte des reports de travaux 2016 (annexe 2-1 et 2-2) ;

**Opération pour compte de tiers** : elle correspond à la délégation de maîtrise d'ouvrage de SAMPIGNY-lès-MARANGES pour la création d'une station d'épuration qui est conjointe avec DEZIZE-lès-MARANGES ;

**Annuités d'emprunt** : elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 2-7) ;

**Autres** : cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

- Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2016, s'élèvent à 2 502 610 €, réparties ainsi :



**Produits de la redevance :** se référer à l'annexe 2-6 et au rapport sur les tarifs présentés lors de cette même séance communautaire ;

**Excédent affecté :** Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

**Subventions :** elles tiennent compte des reports 2016 (annexe2-4) ;

**Besoin de financement :** Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2017 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

**Autres :** cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2018 à 2021 est présenté en annexe 2-5.

### ✓ LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEXE 3)

Dans le cadre de la réalisation des travaux effectués relatifs à l'Assainissement Non Collectif – ANC – (annexe 3-2), il convient de noter les points suivants :

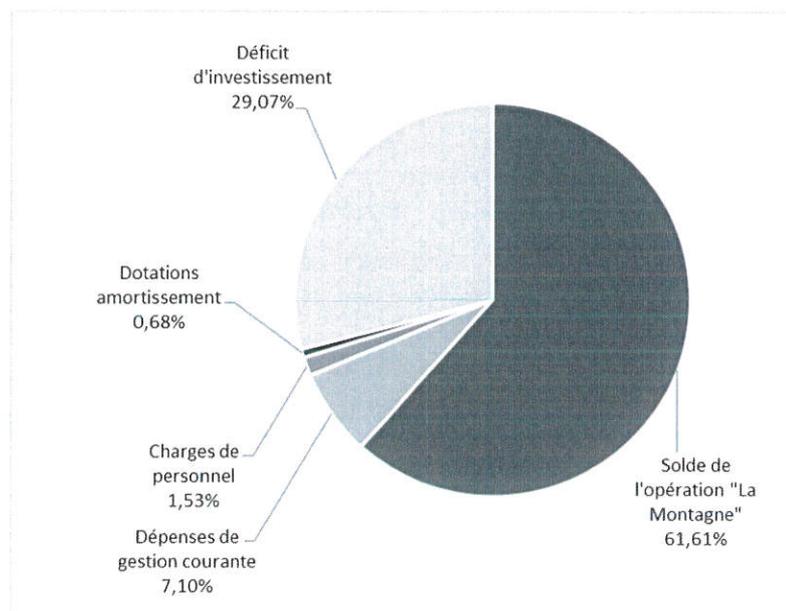
- AUBIGNY-la-RONCE : les travaux se sont achevés en 2011 ; à terme, cette opération sera neutre pour la Communauté ; en début du présent exercice, il reste à percevoir 144 701 € auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or – subvention conventionnée sur 10 ans ;
- la MONTAGNE de BEAUNE : le solde de l'opération, en début d'année, laisse apparaître une créance de 342 238,35 € ; celle-ci sera soldée après appels de fonds auprès des propriétaires.

Ce budget annexe fait ressortir pour l'année 2016 un excédent de fonctionnement de 12 295 € et un déficit d'investissement de 161 493 € :

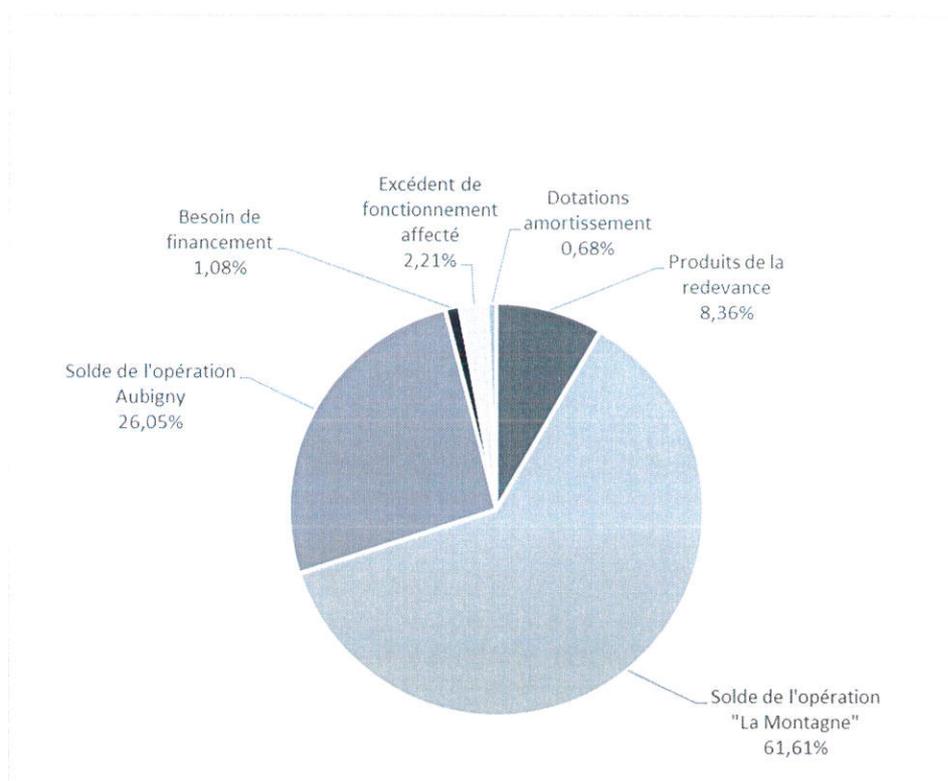
- le résultat d'investissement sera à terme résorbé une fois les concours du Conseil Départemental de Côte d'Or versés pour le financement des installations d'assainissement autonomes sur AUBIGNY-la-RONCE et lorsque les propriétaires de La MONTAGNE auront versés les appels de fonds pour le financement de leur assainissement (contentieux en cours) ;

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 3-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues s'élèvent à 555 470 €. Elles se répartissent de la manière suivante :



- Les recettes, toutes sections confondues s'élèvent à 555 470 €, répartis ainsi :



✓ LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE AFFERMAGE (ANNEXE 4)

Pour ce mode de gestion en affermage, il convient de rappeler que sur certains secteurs, l'EPCI siège en représentation-substitution dans des organismes extérieurs. Ainsi sur les territoires concernés, la compétence eau potable est gérée par les syndicats d'ARNAY-LE-DUC (JOURS-EN-VAUX, IVRY-en-MONTAGNE, SANTOSSE, Saint-ROMAIN, MELOISEY, MAVILLY-MANDELLOT) et le syndicat de la BASSE DHEUNE (CHAUDENAY). Ces syndicats mixtes déterminent eux-mêmes leur programme d'investissement et le tarif de la redevance eau potable.

Dans les secteurs où la Communauté d'Agglomération assure la gestion directe de l'eau potable, cette dernière doit engager au cours de l'exercice 2017 des travaux regroupés sous les rubriques suivantes (annexe 4-1 et 4-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2016 et reportés sur 2017 pour un montant de 738 799€ concernent principalement la mise en place d'un réseau séparatif à NOLAY, le renouvellement des conduites d'eau potable sur les communes de SAVIGNY et du Pays BEAUNOIS, ainsi que l'étude de faisabilité pour le forage BEAUNE Sud1 ;
- les travaux nouveaux à hauteur de 2 753 920€ concernent le renouvellement de conduites de LA ROCHEPOT, le renouvellement du parc compteurs, le passage de deux conduites d'eau sous la voie SNCF à SANTENAY et la réhabilitation de divers réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours, d'autofinancement et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'utilisateur par le biais de la redevance eau potable.

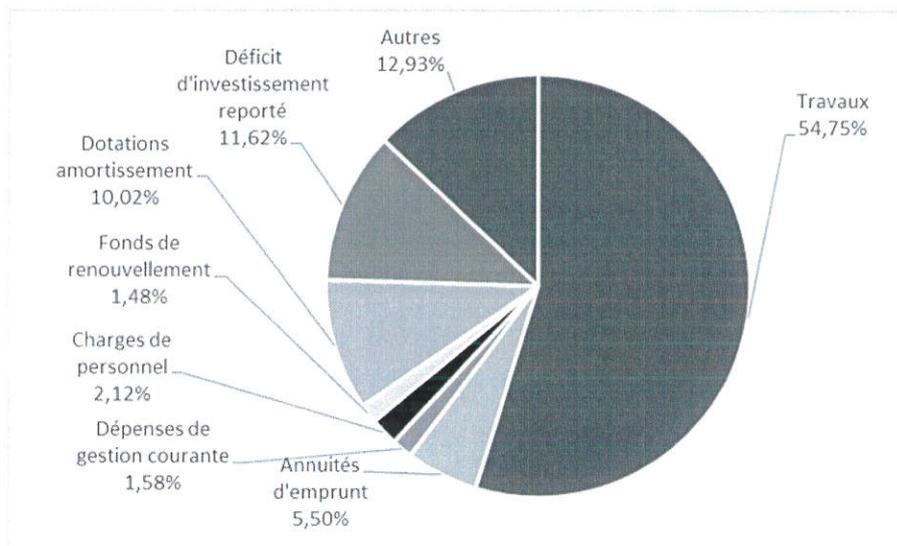
L'objectif de l'EPCI est de maîtriser le niveau d'endettement afin de ne pas hypothéquer la capacité d'investissement future. Pour 2017, l'emprunt nécessaire à l'équilibre des investissements est estimé à 3 323 148 €.

Concernant la composition des subventions escomptées pour 2017, elles comprennent (annexe 4-1 et 4-4) :

- les reports des subventions engagées en 2016 pour 86 616 €,
- des fonds de concours communaux liés aux extensions de réseau (Projet Urbain Partenariat) pour 64 993€,
- les subventions de l'Agence de l'Eau liées aux études sur les Bassins d'alimentation des captages (37 300€).

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'eau potable affermage se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 4-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2016, s'élèvent à 6 378 981 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

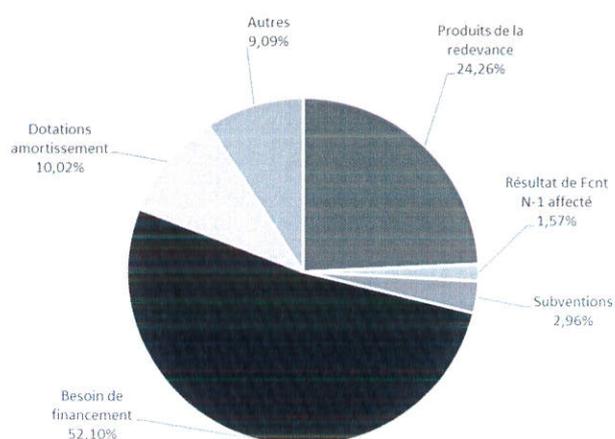


**Travaux :** ce poste tient compte des reports de travaux 2016 (annexe 4-1 et 4-2) ;

**Annuités d'emprunt :** elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 4-7) ;

**Autres :** cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

- Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2016, s'élèvent à 6 378 981 €, réparties ainsi :



**Produits de la redevance :** se référer à l'annexe 4-6 et au rapport sur les tarifs présentés lors de cette même séance communautaire ;

**Excédent affecté :** Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

**Subventions :** elles tiennent compte des reports 2016 (annexe 4-4) ;

**Besoin de financement :** Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2017 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

**Autres :** cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2018 et 2021 est présenté en annexe 4-5.

### LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE (ANNEXE 5)

La Communauté d'Agglomération doit envisager au cours du présent exercice la réalisation de travaux regroupés sous les rubriques suivantes (annexe 5-1 et 5-2) :

- les travaux engagés sur l'exercice 2016 et reportés sur 2017 pour un montant de 396 006 € concernent principalement le déplacement et renouvellement de conduite d'eau à THURY ainsi que le renouvellement des pompes des réservoirs de la Place et du Plessis,
- la mise en œuvre de travaux nouveaux à hauteur de 808 000 € ; cette enveloppe comprend des études de prospection pour le nouveau forage à CHAGNY, le renouvellement de conduite sur la commune d'AUBIGNY-la-RONCE ainsi que le renouvellement de divers réseaux à CHAGNY.

Le dispositif des Autorisations spéciales/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2017, concernera le projet suivant (annexe 5-3) :

- L'opération relative au déplacement d'une conduite à THURY.

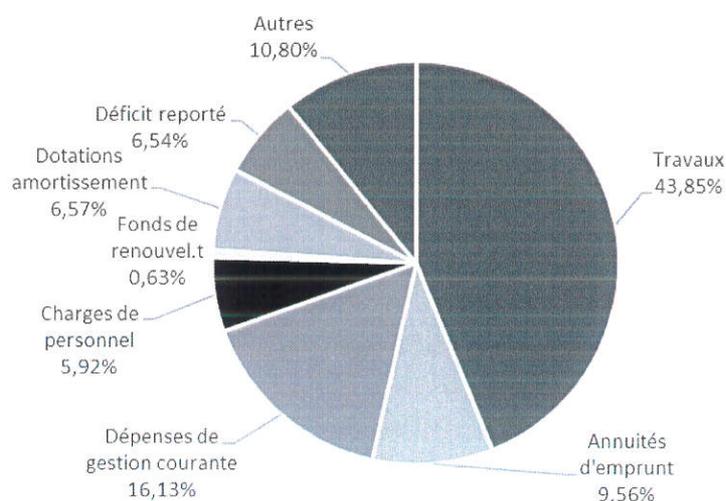
Bien que relevant de la décision de l'Assemblée plénière, les investissements prévus ont fait l'objet d'une étroite concertation avec les élus des communes concernées.

Le financement de ces opérations se fera par le biais de subventions, de fonds de concours, d'autofinancement, et par recours à l'emprunt. Cet emprunt sera remboursé par l'usager par le biais de la redevance eau potable.

L'emprunt envisagé pour 2017 s'élève à 993 068 €.

Toutes zones confondues, le Budget Annexe de l'eau potable affermage se présente ainsi que le rappelle le tableau joint en annexe 5-1.

- Les dépenses, toutes sections confondues, tenant compte des reports de travaux 2016, s'élèvent à 2 745 430 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

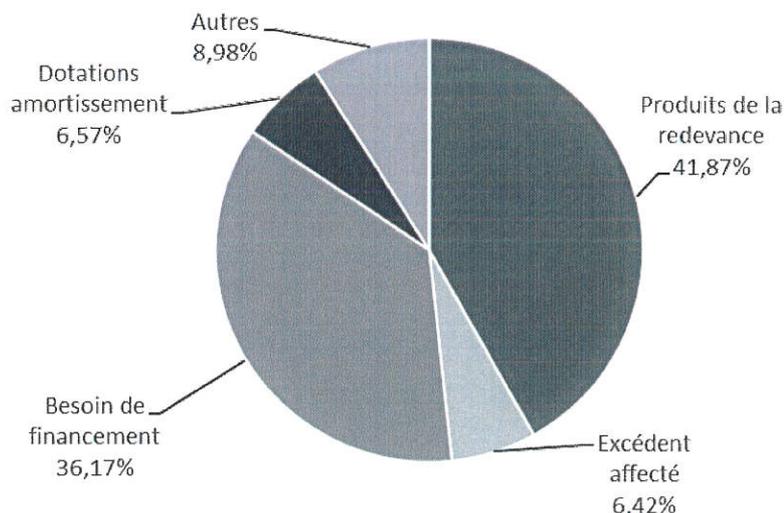


**Travaux :** ce poste tient compte des reports de travaux 2016 (annexe 5-1 et 5-2) ;

**Annuités d'emprunt :** elles intègrent l'amortissement du capital et les intérêts (annexe 5-7) ;

**Autres :** cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

- Les recettes, toutes sections confondues, tenant compte des reports de subventions 2016, s'élèvent à 2 745 430 €, répartis ainsi :



**Produits de la redevance :** se référer à l'annexe 5-6 et au rapport sur les tarifs présentés lors de cette même séance communautaire ;

**Excédent section d'investissement :** Epargne qui permettra d'autofinancer une partie des travaux ;

**Besoin de financement :** Emprunt qu'il faudra souscrire pour financer les investissements 2016 afin de maintenir l'équilibre budgétaire ;

**Autres :** cette rubrique intègre les variables nécessaires à l'équilibre budgétaire.

A titre indicatif, un plan pluriannuel des investissements de 2018 et 2021 est présenté en annexe 5-5.

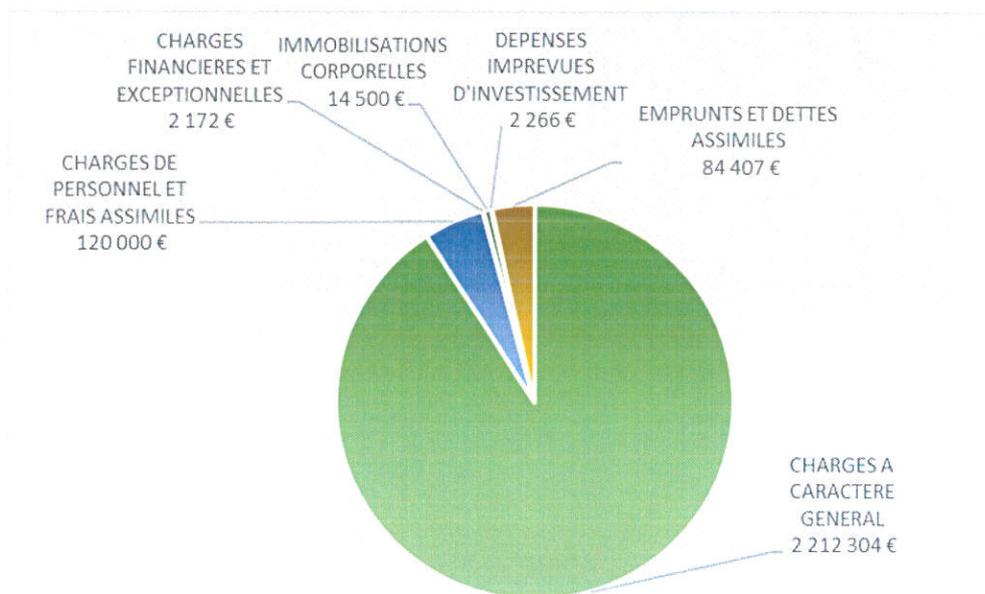
## ✓ LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (ANNEXE 6)

Les transports figurent parmi les compétences initiales de la Communauté d'Agglomération. Le budget distingue les Transports Scolaires représentant 49% des dépenses prévues en fonctionnement et les Transports Urbains pour 51 %.

Le Budget Annexe des Transports (annexe 6-1) présente un montant global de dépenses de 4 941 655 € en fonctionnement et 330 773 € en investissement, soit une augmentation de 10% sur le fonctionnement et une baisse de 9.77% sur l'investissement par rapport à 2016. Cette hausse en fonctionnement concerne principalement les dépenses liées à la DSP sur une année pleine.

S'agissant des Transports Scolaires (annexe 6-2), les dépenses à caractère générales sont en hausse (+ 2.09%) par rapport aux dépenses réalisées en 2016. Elles comptent essentiellement les dépenses relatives aux marchés des transports scolaires. Cette hausse de la dépense s'explique par l'intégration de la commune de CHANGE dans les circuits scolaires.

Les dépenses, toutes sections confondues sur le transport scolaire, s'élèvent à 2 536 492 €. Les principaux postes se répartissent de la manière suivante :



**Dépenses Générales :** elles comprennent les charges relatives aux marchés de transport scolaire pour 2 212 054 € (Annexe 6-5),

**Annuités d'emprunt :** ce poste correspond aux remboursements d'emprunt (capital et intérêts) dont l'emprunt 2013 (Annexe 6-4),

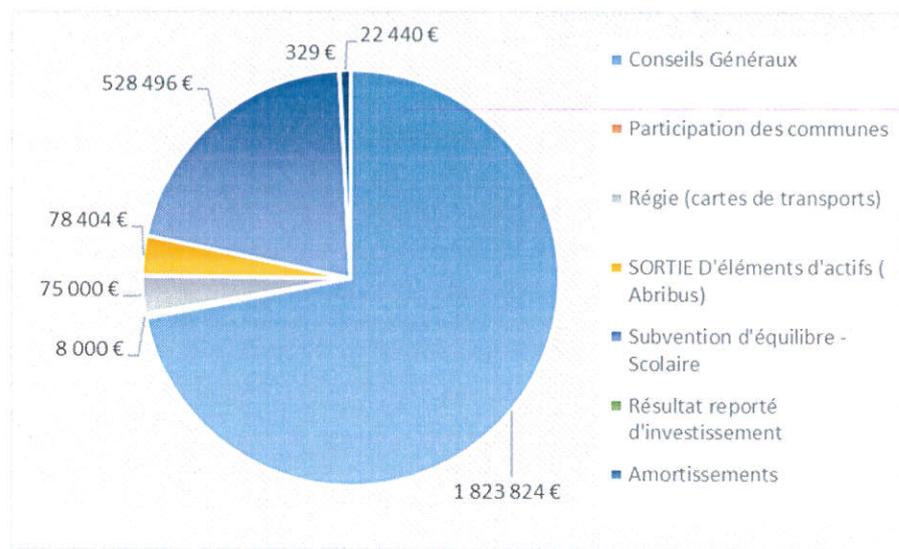
Le poste le plus significatif au sein de dépenses de fonctionnement (Annexe 6-5) concerne les circuits scolaires puisqu'ils représentent à eux seuls 90 % de la totalité des dépenses pour les transports scolaires.

Les contrôles dans les bus, renforcés depuis 2012, passeront à 18 900 € pour le scolaire et 4 500 € pour l'urbain.

Les charges de personnels pour le transport scolaire et urbain représentent 540 000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, la Communauté d'Agglomération prévoit l'acquisition de poteaux d'arrêts pour 31 000 € ainsi que des acquisitions de matériels.

Toutes sections confondues, les recettes au titre des Transports Scolaires s'articulent de la manière suivante :



**Conseils Départementaux :** il s'agit des montants versés en compensation du transfert de la charge des circuits scolaires,

**Subvention d'équilibre :** prélevée sur le Budget Principal afin d'assurer l'équilibre du budget en fonctionnement,

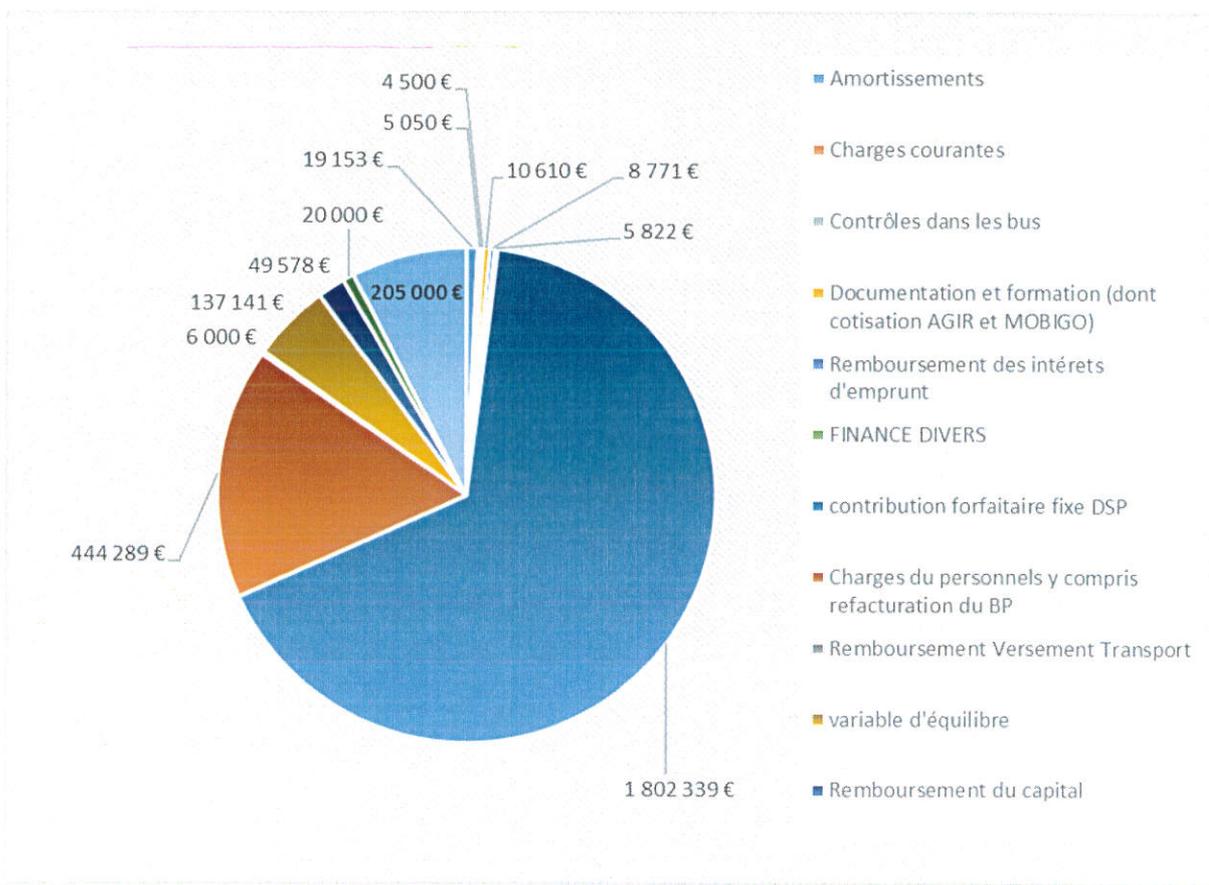
**Régie :** elle gère les ventes de cartes de transport scolaire et les frais de dossiers pour les cartes de transports.

**Participation des communes :** il s'agit d'une participation financière liée au surcoût de l'extension de certains circuits.

M. CHAMPION indique que ces recettes sont principalement constituées des compensations versées par les Conseils Départementaux (1 796 924 €) et de la subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal (528 495 €). Il convient de préciser que les compensations versées par les Conseils Départementaux sont indexées sur la Dotation Globale de Décentralisation -DGD- et n'ont donc pas évolué depuis 2009 alors que les circuits scolaires sont soumis aux révisions applicables aux marchés publics. Cette situation explique à elle seule que la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal augmente chaque année.

Il ajoute que s'agissant des Transports Urbains (annexe 6-3), les dépenses à caractère général augmentent de 20% par rapport à 2016 du fait du passage en Délégation de Service Public pour une année pleine avec une contribution forfaitaire fixe passant de 1 198 174 € en 2016 à 1 802 340 €. A cela, s'ajoute une part variable concernant cette contribution basée sur des primes pour 205 000 €.

Les dépenses toutes sections confondues en tenant compte des reports d'investissement s'élèvent à 2 735 936 €. Elles se répartissent de la manière suivante :



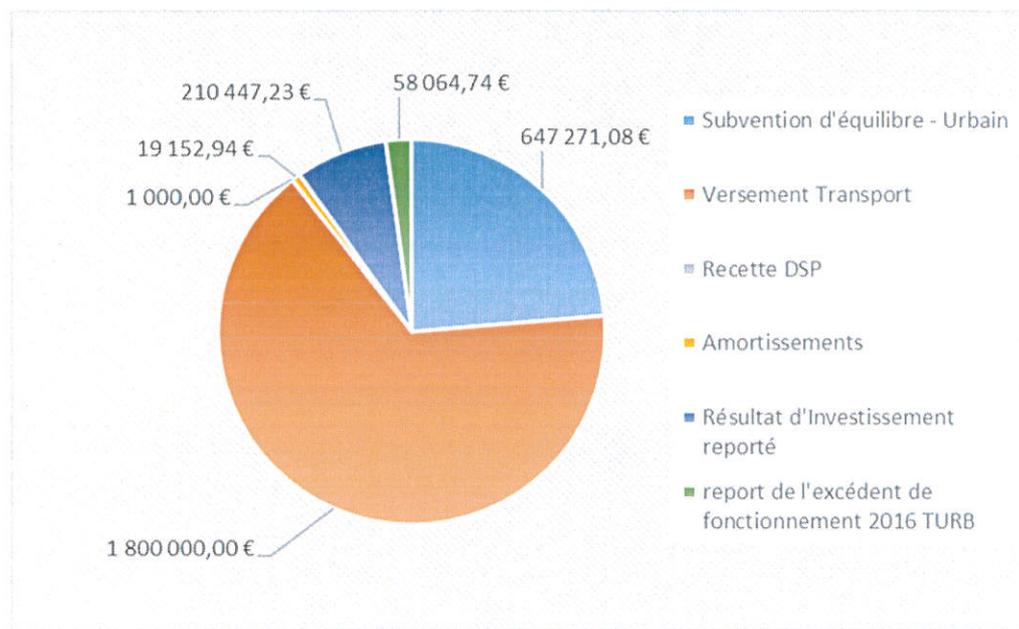
**Annuités d'emprunt :** ce poste correspond aux remboursements d'emprunts dont l'emprunt 2013 (Annexe 6-4),

**Charges de personnel :** correspondent au personnel en régie ainsi qu'au personnel administratif refacturé par le Budget Principal.

**Contribution Forfaitaire à la DSP :** elle comprend une partie fixe ainsi qu'une partie variable (ce sont des primes).

Les principales dépenses de fonctionnement concernent les frais de personnel (420 000 €), la contribution fixe à la DSP (1 802 340€), la partie variable (205 000 €) et les dépenses courantes (20 000€).

Les recettes au titre des Transports Urbains s'articulent de la manière suivante :



**Versement Transport :** prélevé sur les entreprises et organismes publics et privés de 11 salariés et plus sur l'ensemble du territoire,

**Subvention d'équilibre :** prélevée sur le Budget Principal afin d'assurer l'équilibre du budget en fonctionnement,

**Recette DSP :** il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public

La subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal est prévue à hauteur de 647 272 € pour l'année 2017, en augmentation par rapport à 2016 car l'an dernier la vente des bus à kéolis apportait des recettes supplémentaires.

#### ✓ LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'AMENAGEMENT (ANNEXE 7)

Quatre Zones d'Aménagement font l'objet chacune d'un Budget Annexe. Ces budgets ont été bâtis sur le même modèle :

##### ➤ La ZAC des CERISIERES (annexe 7-1) :

Le Budget de 3 920 823 € intègre la reprise des études, travaux et acquisitions foncières réalisés antérieurement à hauteur de 2 153 434 € par les mouvements de stock. Il prend aussi en compte l'excédent de fonctionnement de l'année passée pour 490 716€.

L'acquisition des dernières parcelles et leur bornage sont également prévus au budget 2017 pour un total de 55 000 €. Il y aura aussi des études pour 24 598 € ainsi que des frais accessoires pour 13 334€. Il prévoit en outre une enveloppe portée à 1 000 000 € et consacrée au lancement des travaux et 72 810 € destinés à finaliser les fouilles archéologiques prescrites par la DRAC. Un montant total de 1 198 740 € est prévu au titre des travaux.

➤ La ZAC du PRE FLEURY (annexe 7-2) :

Le Budget de 6 505 187 € intègre une reprise des études, des travaux et acquisitions foncières réalisés antérieurement à hauteur de 3 930 975€. Il intègre aussi des ventes de terrains pour 301 500 €.

Il prévoit l'inscription de 1 252 825 € consacrés à divers travaux dont 1 229 160 € correspondant à un marché de travaux, 250 000 € destinés aux acquisitions foncières, 15 732€ pour des études et 22 334 € consacrés à des frais accessoires.

➤ La ZAC des TEMPLIERS (annexe 7-3) :

Le Budget de 48 877 € prévoit une enveloppe de 5 500 € essentiellement consacrée à payer une prestation 2017 sur une étude. Il intègre une reprise d'étude réalisée antérieurement à hauteur de 43 376 €.

➤ La ZA de MONTAGNY (annexe 7-4) :

Le Budget de 321 249 € des travaux pour 174 148 € concernant le chemin de la Pierre qui vire. Il intègre aussi des reprises d'acquisitions foncières réalisées antérieurement à hauteur de 136 236 €.

✓ **LE BUDGET PRINCIPAL (ANNEXE 8)**

Le Budget Principal permet à la Communauté d'Agglomération d'exercer toutes les compétences qui ne relèvent pas d'un Budget Annexe.

A la différence d'un Budget Annexe dont les ressources sont -hors transports- assurées par prélèvement sur l'usager, les recettes du Budget Principal - hors déchets- sont constituées par la Dotation Globale de Fonctionnement -DGF- versée par l'Etat, par le produit de la fiscalité des entreprises - Contribution Economique Territoriale (CET) - ainsi que par celui des ménages suite au transfert de la part départementale de la Taxe d'Habitation et de la part régionale Taxe sur le Foncier Non Bâti dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle -TP-.

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la réforme de la TP, la CET, nouvelle contribution des entreprises, est assise sur deux composantes :

- la valeur foncière de leurs équipements meubles et immeubles : via la Contribution Foncière des Entreprises - CFE-,
- le chiffre d'affaires via la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE.

Le Budget Principal sera présenté sous deux formes, analytique d'une part, tous secteurs confondus, d'autre part.

## ➤ Présentation analytique

Elle distinguera les postes suivants :

- les déchets (Annexe 8-1),
- l'action famille (Annexe 8-2),
- les équipements sportifs (Annexe 8-3),
- les activités culturelles (Annexe 8-4),
- le tourisme (Annexe 8-5),
- la mobilité (Annexe 8-6),
- l'urbanisme (Annexe 8-7).

### ➔ Le Budget spécifique déchets (Annexe 8-1)

La compétence déchets a été transférée à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2008.

Il appartient par conséquent à son Assemblée plénière de voter les ressources de ce service en prenant les décisions à caractère technique, budgétaire et comptable les plus opportunes, dans le cadre d'un budget isolé au sein du Budget Principal (annexe 8-1-1).

En effet, la gestion des déchets ne constituant pas un Service Public Industriel et Commercial –SPIC–, elle ne justifie pas la création d'un Budget Annexe au sens juridique du terme.

Pour tenir compte de la diversité dans les modalités d'exercice de cette compétence et des différences dans la nature et la qualité de la prestation offerte selon les secteurs géographiques, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 octobre 2007, adopté le principe d'un zonage tarifaire.

Dans un souci d'harmonisation, les zones ex SIVOM du Pays Beaunois et ex SIVOM de NOLAY ont été regroupées en 2012. Deux zones sont donc identifiées sur le territoire :

- le périmètre de la Ville Centre élargi aux communes de RUFFEY-lès BEAUNE et VIGNOLES en 2014 - service en régie,
- les autres communes du territoire - service externalisé.

M. CHAMPION rappelle que pour les communes de Saône et Loire ainsi que pour CHASSAGNE-MONTRACHET et PULIGNY-MONTRACHET, les ordures ménagères sont traitées par le SIRTOM de la Région de CHAGNY, organisme dans lequel la Communauté d'Agglomération siège en représentation-substitution et pour lequel la participation 2017 a été budgétée à hauteur de 64 000 € (pour les déchèteries de CHASSAGNE-MONTRACHET et d'EPINAC).

Au sein du budget de gestion des déchets et des ordures ménagères, la section fonctionnement (annexe 8-1-2), hors variables d'équilibre, présente des dépenses pour 5 252 747 € et 7 516 073 € de recettes. Une importante part des charges à caractère général concerne certaines prestations assurées par des entreprises extérieures, essentiellement la gestion des déchèteries (1 370 111€) et la contribution au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud Ouest Côte d'Or (1 455 454€).

La structure des dépenses de la Régie est particulière du fait de l'exécution de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective par des agents

communautaires. Ainsi, sur le territoire de la Ville Centre étendu aux communes de RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES, les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges de personnel (624 789 €),
- de la collecte des Point d'Apport Volontaire -PAV- et du tri et conditionnement des journaux et emballages estimé à 593 766 € (y compris la prestation de collecte, transport et conditionnement des gros producteurs de cartons),
- de l'entretien (pièces détachées, réparations, contrôles, etc ...) des bennes et de l'achat de carburant (120 200€).

Les prestations assurées dans les autres communes ont une structure de dépenses similaire, avec une importante part de charges à caractère général due aux marchés de prestations de services. Le principal poste de dépenses est constitué de la collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la collecte sélective (533 078€).

Enfin, sur l'ensemble du territoire, les réparations et la maintenance sur les bacs conteneurs et les PAV sont prévues à hauteur de 77 959 €.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement financées par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM - (4 241 800 €),
- le soutien d'Eco-Organismes (546 300 €),
- la vente et la reprise de matériaux après tri (344 070 €),
- la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (282 200 €).

S'agissant des investissements (annexe 8-1-3), la Communauté d'Agglomération prévoit principalement la rénovation, dans le cadre d'une Autorisation de Programme sur 3 ans, des déchèteries de Meursault et de Nolay, pour un montant total de 2.5M€, dont 500 000€ sur 2017.

Comme chaque année, le Conseil Communautaire est appelé à voter le taux de la TEOM, objet d'un rapport séparé. Compte tenu de la bonne gestion du service des déchets, il est proposé de réduire les taux de TEOM de 10% pour 2017, comme suit :

- Zone Ville de BEAUNE : l'enveloppe s'élèverait à 2 171 000 € si l'on retient l'estimation des bases communiquées par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne, avec un taux applicable de 6.25% au lieu de 6,95%,
- Zone hors BEAUNE : compte tenu de l'estimation des bases, le produit attendu serait de 2 070 800 € sur la base d'un taux de 9.90 % au lieu de 11 %.

## → L'action Famille (Annexe 8-2)

Au sein de l'action Famille, il convient de distinguer deux grands domaines de compétences, avec la Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles et Crèches – Multi-accueils) d'une part, l'Enfance (Prestations Extrascolaires et Périscolaires), d'autre part.

### ➤ La Petite Enfance (Annexe 8-2-1)

▪ Les REPAM : 3 Relais Enfants Parents Assistances Maternelles, et 6 animatrices :

- ✓ Territoire Nord (bureaux à BEAUNE Blanches-Fleurs),
- ✓ Territoire Centre Est (siège et bureaux à BEAUNE Bretonnière),
- ✓ Territoire Sud-Ouest (Bureaux à CHAGNY Bellevue et à NOLAY).

▪ Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : 5 structures sont réparties sur quatre communes du territoire :

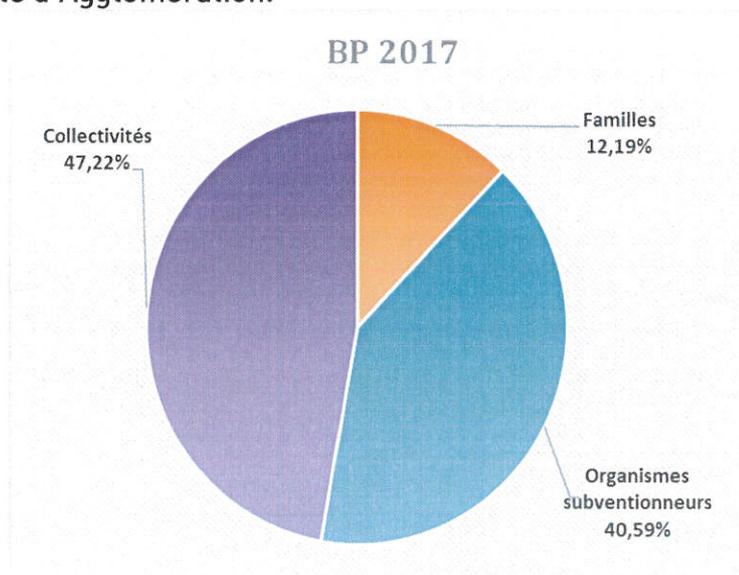
- ✓ 3 multi-accueils (crèche et halte-garderie) à BEAUNE : Blanches-Fleurs (avec intégration de la crèche familiale et la proposition d'horaires atypique), La Cabotte, Saint-Jacques
- ✓ 1 multi-accueil à CHAGNY : Bellevue, gestion en DSP
- ✓ 1 micro-crèche à NOLAY

L'équilibre financier des 10 structures est assuré par :

- ⇒ la participation des familles estimée à environ 447 000 € pour 2017 (543 291€ en 2016),
- ⇒ des subventions de la CAF et des Conseils Départementaux estimées à 1 489 000€ pour 2017 (1 615 075€ perçus en 2016),

Le rapporteur note une baisse des recettes liée à la mise en place d'une Délégation de Service Public – DSP – pour la crèche de CHAGNY. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, date de mise en route de la DSP, les participations des familles et de la CAF seront directement versées au fermier en sa qualité de gestionnaire du service.

Le besoin de financement complémentaire pour financer le déficit est estimé à 1 578 198 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 871 250 €. Le différentiel de 706 948 € doit être financé par le Budget propre de la Communauté d'Agglomération.



➤ L'Enfance (Annexe 8-2-2)

▪ L'accueil extrascolaire (centres de loisirs vacances et mercredis après-midi) : il est proposé dans 7 à 13 structures en fonction des périodes de l'année, du projet éducatif et des besoins des familles. Il existe également 11 accueils ouverts le mercredi après-midi.

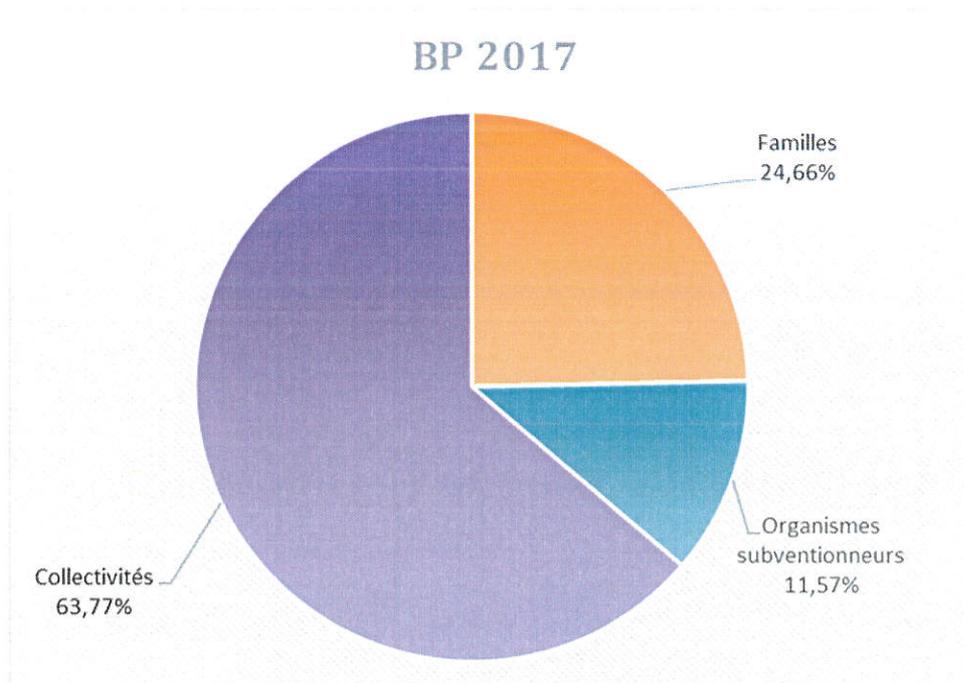
▪ L'accueil périscolaire : intégrant la restauration scolaire, il est assuré dans 33 restaurants scolaires et 35 centres périscolaires répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les dépenses de ces structures sont équilibrées par :

- ⇒ les participations des familles estimées à 1 717 500 €,
- ⇒ des subventions (CAF, Conseil Départemental notamment) estimées à 600 000€,
- ⇒ le reversement du fonds d'amorçage par les communes pour 205 950 €,
- ⇒ des remboursements de mise à disposition par les communes d'origine des personnels transférés (70 000 €),

Le besoin de financement complémentaire pour couvrir le déficit est estimé à 4 318 526 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 1 591 602 €. Le différentiel de 2 726 924 € doit être financé par le Budget propre de la Communauté d'Agglomération.

Le rapporteur rappelle que depuis 2015 les dispositifs Initiatives Découvertes -ID's - relèvent désormais de la compétence Enfance, les activités développées dans ce cadre (ID Sport, ID vacances) se prêtant particulièrement aux besoins des nouvelles activités périscolaires. En outre, l'intervenant de l'Ecole des Beaux-Arts qui assurait jusqu'ici la prestation RECRE'ART, est affecté partiellement à l'Enfance dans le cadre d'un dispositif baptisé « ID Art » afin d'enseigner les bases dans les domaines de la photographie et de l'audiovisuel notamment.



➔ Les équipements sportifs (Annexe 8-3)

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont au nombre de 6 :

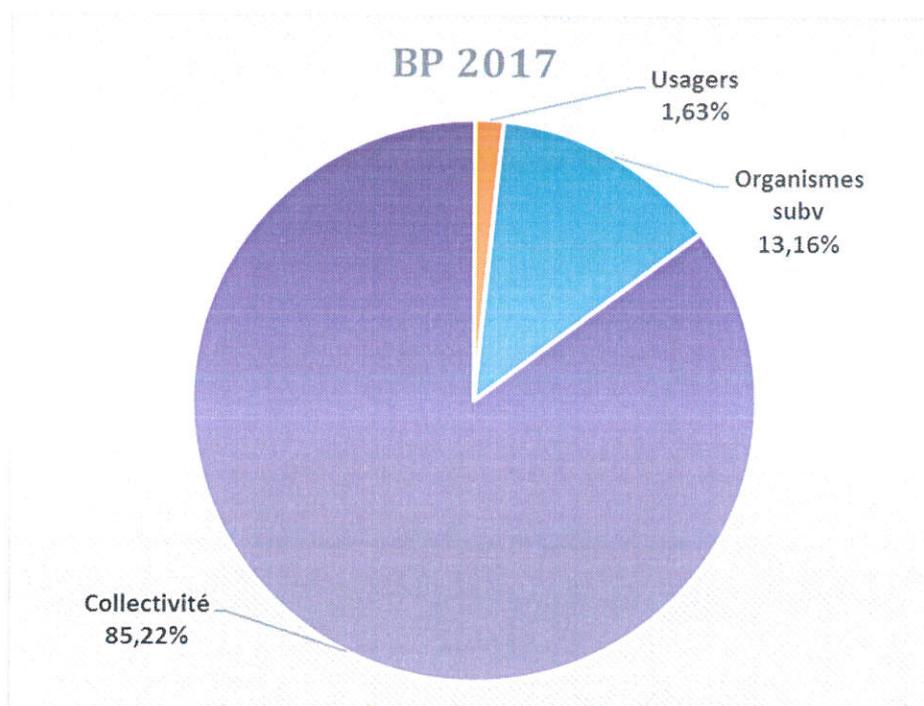
- Salle Michel BON à BEAUNE,
- Gymnase Jean DESANGLE à BEAUNE,
- Forum des Sports à BEAUNE,
- Centre sportif Saint-NICOLAS à MEURSAULT,
- Complexe sportif évolutif couvert à NOLAY,
- Complexe sportif évolutif couvert à CHAGNY.

L'équilibre financier dans le fonctionnement de ces structures est assuré principalement par des subventions, estimées à 119 300 €, provenant du Conseil Régional et du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans un cadre contractuel, à l'occasion de leur fréquentation par des élèves des lycées et collèges.

Le besoin de financement est estimé à 763 824 €. Le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténue cette charge de 550 731 €. Le différentiel de 213 093€ doit être financé par le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération.

Le rapporteur note qu'une contribution au SIVOS en charge de la gestion du COSEC de CHAGNY est inscrite à hauteur de 57 000 €.

Les graphiques ci-dessous présentent de façon synthétique la répartition des charges :



## → Les activités culturelles (Annexe 8-4)

Elles correspondent aux formations dispensées par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et l'Ecole des Beaux-Arts.

### ➤ L'Enseignement de la Musique et de la Danse (Annexe 8-4-1)

L'équilibre financier dans le fonctionnement du Conservatoire est assuré par :

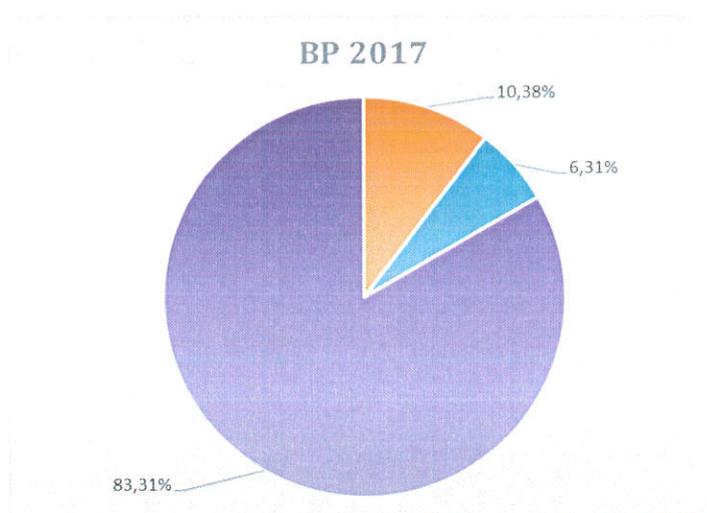
- ⇒ la participation des usagers (110 300 €),
- ⇒ une subvention du Conseil Départemental de la Côte d'or (67 000 €),

Les deux écoles de Musique à caractère associatif de MEURSAULT et de CHAGNY sont, quant à elles, soutenues par la Communauté d'Agglomération.

A ce titre, 44 000 € et 47 100 € ont été provisionnés à titre principal, respectivement pour l'association « Avenir musical Murisaltien » et l'association « Ecole de Musique de CHAGNY ».

Le besoin de financement est estimé à 877 495€, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 357 253 €. Le différentiel de 520 242€ doit être financé par le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération.

La répartition des charges de ce service est la suivante :



### ➤ L'Enseignement Artistique (Annexe 8-4-2)

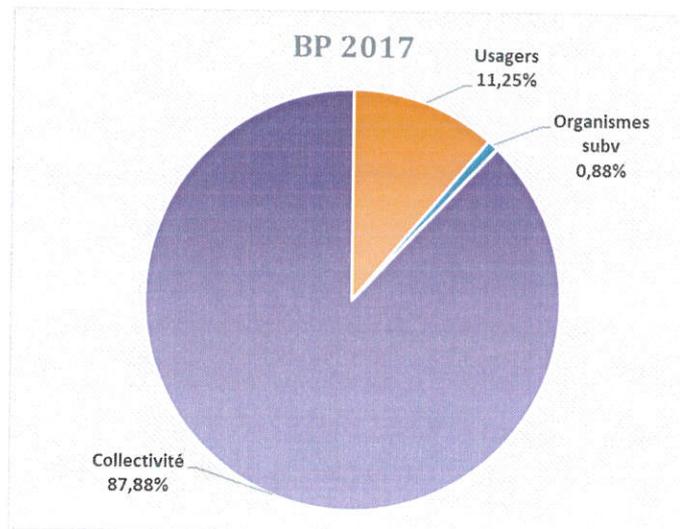
L'équilibre financier dans le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts est assuré par :

- ⇒ la participation des usagers (64 000 €),
- ⇒ une subvention du Conseil Départemental de la Côte d'Or (5 000 €),

L'action RECRE'ART, qui a vu depuis 2010 son champ d'intervention s'étendre aux activités périscolaires, relève désormais du service Enfance. En effet, ses activités entrent pleinement dans le champ des besoins induits par la réforme des rythmes scolaires.

Le besoin de financement total est estimé à 492 163 €, le prélèvement sur les Attributions de Compensation atténuant cette charge de 165 606€. Le différentiel de 326 557€ doit être financé par le Budget propre de la Communauté d'Agglomération.

Le graphique ci-dessous présente de façon synthétique la répartition des charges dans ce secteur :



### → Le Tourisme et la préservation des milieux naturels (Annexe 8-5)

L'exercice de la compétence relevant du Budget Principal se traduit par l'attribution à l'Office de Tourisme Intercommunal -OTI- d'une dotation de 1 300 532 € (annexe 8-5-1). Pour 2017, cette contribution est constituée du seul reversement de la Taxe de Séjour. Elle correspond à un estimatif de collecte pour 2017 s'élevant à 1 225 000€ et à la régularisation des recettes perçues en 2016 pour 75 532€.

La CABCS versera en outre à l'OTI une subvention exceptionnelle de 20 000€.

En 2017, la Communauté d'Agglomération percevra 30 497 € de recettes au titre de la refacturation à l'OTI du logiciel de taxe de séjour ainsi qu'une mise à disposition du personnel.

La CABCS versera 17 666 € de frais de plateforme pour le logiciel de taxe de séjour.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la compétence Tourisme (annexe 8-5-3) s'élèvent à 567 068.96 €. Le principal poste de dépenses correspond au contrat de Délégation de Service Public relative à la gestion des espaces de loisirs situés sur les communes de MONTAGNY-lès-BEAUNE et de MERCEUIL/TAILLY (456 000 €). Une recette de 3000 € est prévue au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la compétence Milieux naturels (Annexe 8-5-2) s'élèvent à 205 150 €. Cette dotation est affectée essentiellement à un marché commun pour de l'entretien, des dépenses de faucardage et de l'entretien des espaces naturels de l'Agglomération.

S'agissant des investissements (annexe 8-5-3), la Communauté d'Agglomération devra prévoir :

- les investissements engagés sur l'exercice 2016 et reportés sur l'exercice 2017 pour un montant de 71 245 € sur le tourisme et 117 187 € concernant milieux naturels; ces reports concernent principalement :

- les travaux d'aménagement du plan d'eau de Montagny les Beaune,
- l'élaboration d'une étude trame verte et bleue sur la CABCS,
- des travaux d'aménagements concernant la vélo-route BEAUNE SAINTE MARIE.

- la mise en œuvre de travaux nouveaux pour 180 000 € sur la partie tourisme; cette enveloppe comprend une dotation de 120 000 € de travaux de revêtement de la vélo-route Etangs d'Or Merceuil ainsi que diverses dépenses de jalonnement et signalétique.

Le dispositif des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP) pour l'exercice 2017, concernera le projet suivant (annexe 8-5-4) :

- l'aménagement de la vélo-route BEAUNE – SAINTE-MARIE-la-BLANCHE (cf partie Mobilité).

Les dépenses d'investissements consacrées à la compétence Milieux Naturels (Annexe 8-5-2) hors AP s'élèvent à 61 000 €. Ces crédits concernent essentiellement divers aménagements d'accessibilité au niveau des Etangs d'Or, du bornage et de l'installation de matériels.

### → La Mobilité (Annexe 8-6)

La Mobilité est une déclinaison du développement du territoire, retracée à travers le Plan Climat Energie Territoriale - PCET.

La Communauté d'Agglomération est lauréate à l'appel à projet « TEPCV », Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

La Communauté d'Agglomération a présenté un projet en faveur de la transition énergétique et de la croissance verte qui se décline en plusieurs actions. A ce titre, elle bénéficie d'un appui financier d'environ 578 405 € qui a fait l'objet d'une convention.

#### Ce projet se décline en 10 actions :

- ✓ Action 1 : acquisition de véhicules électriques utilitaires dans le cadre du renouvellement du pool de véhicule communautaire.

La CABCS a acquis en 2016, 3 véhicules électriques ainsi qu'un vélo électrique pour 60 000 €. Les recettes s'élèveraient à 47 630 € hors FCTVA.

- ✓ Action 2 : Animation d'une démarche de plan de déplacements Interentreprises (PDIE) et d'un Plan de Déplacements Administration (PDA).

Un prestataire externe sera chargé de piloter le PDIE et le PDA afin de sensibiliser les agents de la collectivité à l'utilisation des transports en commun pour

les déplacements domiciles travail. C'est dans ce cadre que la CABCS prévoit une étude Plan de Déplacement Entreprises pour 55 000 € subventionnée à hauteur de 40 000€ pour 2017.

- ✓ Action 3 : Aménagement de liaisons vélo-routes utilitaires pour encourager la mobilité douce quotidienne.

C'est dans le cadre du plan de déplacement global que la CABCS souhaite poursuivre le développement du réseau cyclable utilitaire. Dans ce cadre, il est prévu l'aménagement de la liaison :

- BEAUNE - SAINTE MARIE la BLANCHE pour 375 962 € de travaux en 2016 (cf action n°8 pour crédits 2017). Une subvention a été perçue en 2016 pour 222 120€, une autre sera à percevoir en 2017 pour 73 781 €.
- ✓ Action 4 : Actions de sensibilisation et de pédagogie en matière d'économies d'énergie, de gestion des déchets. Cette opération a été réalisée en 2016 pour 23 885 €, la recette étant de 19 108 €. Il s'agit d'animations pédagogiques qui permettent de changer les comportements et favoriser les économies d'énergie.
- ✓ Action 5 : Réalisation d'audits énergétiques sur un groupe de bâtiments communautaires.

Cette action vise à réaliser des audits thermiques et énergétiques sur les bâtiments intercommunaux, ce qui a pour but l'amélioration de la performance énergétique. A cet effet, il est prévu 30 000 € pour 2017 au titre de ce diagnostic énergétique, subventionné à hauteur de 16 000 €.

Au titre de la mobilité, la fourniture et l'installation de panneaux pour le site des climats de l'Unesco sont prévus pour un montant total de 90 000€ en 2017.

- ✓ Action 6 : Réhabilitation énergétique et extension du pôle multi-accueil de la Cabotte. Pour 2017, a été prévu au budget un montant de 585 000 €, le montant de la recette est de 80 400 € au titre de TEPCV.
- ✓ Action 7 : Aide locale au financement de la rénovation énergétique

Pour 2017, 200 000€ sont prévu à ce titre avec une subvention de 100 000 € au titre de TEPCV.

- ✓ Action 8 : Continuité des aménagements vélos pour la mobilité douce :

Pour 2017 : est prévu 616 000 € de travaux pour la véloroute de Beaune Sainte Marie. 240 000 € seront à percevoir au titre de TEPCV.

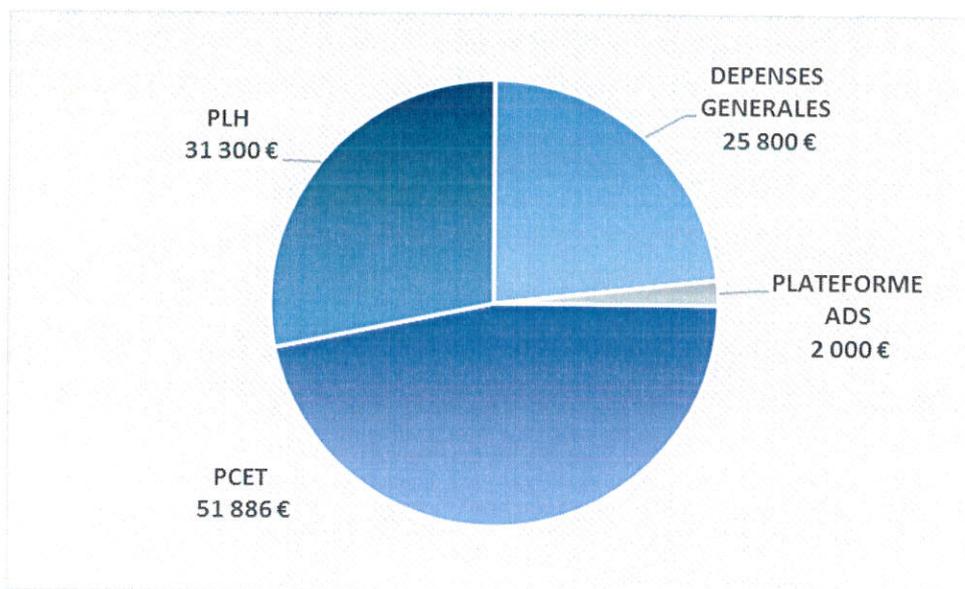
- ✓ Action 9 : Réalisation d'audits énergétiques sur un groupe de bâtiments communautaires. 30 000 € sont prévu au BP 2017 avec une recette de 16 000 €.
- ✓ Action 10 : Accompagnement et animation des communes à travers l'appui à la mise en place de plans de gestion et d'entretien des espaces publics :

Cela concerne une opération Zéro Phyto, il s'agit d'une assistance aux communes pour la mise en œuvre de la loi Labbé au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette prestation est prévue au BP 2017 pour 50 000 €, subventionnée au titre de TEPCV pour 40 000€.

## → L'urbanisme (Annexe 8-7)

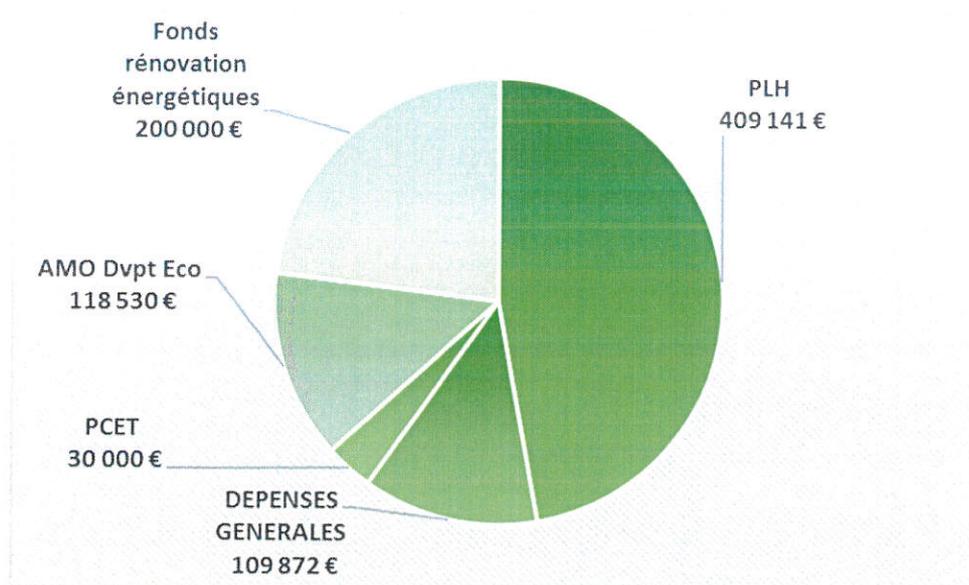
La compétence urbanisme fait partie du Budget Principal. Toutes sections confondues pour 2017, elle représentera 978 529 € de dépenses.

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2017 est de 110 986 €. Elles se composent comme suit :



Les recettes de fonctionnement pour 2017 sont de 114 004€ au titre du remboursement de plateforme ADS.

Enfin, les dépenses d'investissements pour 2017 s'élèvent à 867 543 € et se décomposent comme suit :



Diverses actions pluriannuelles au niveau du PLH (Programme Local de l'Habitat) sont envisagées :

- ✓ l'aide à la réalisation de villages seniors avec une enveloppe de 120 000 € dont 80 000€ pour 2017,
- ✓ l'aide à la rénovation de logements communaux avec une enveloppe de 300 000 € dont 85 000€ pour 2017 pour aider les communes à réhabiliter des logements communaux,
- ✓ l'aide aux particuliers PIG pour 156 800 € dont 71 800 € en 2017 ; ce projet a pour but d'aider les propriétaires techniquement et administrativement dans la réhabilitation de leur logement,
- ✓ l'aide éco- quartier pour 80 000 € dont 40 000 € en 2017 ; il s'agit d'une action qui encourage le développement d'opérations innovantes et respectueuses de l'environnement.

M. CHAMPION rappelle qu'en 2017, il est prévu 100 000€ de recettes au titre du TEPCV pour le fonds de rénovation énergétique, 182 480 € de remboursement de terrain par la Commune de Ruffey les Beaune et 54 146 € de recettes au titre du PLH et PIG.

### **➤ Présentation tous secteurs confondus**

Le Budget Principal permet l'exercice par la Communauté d'Agglomération de ses compétences ne relevant pas d'un Budget Annexe.

Il comprend cependant des dépenses réaffectées sur les Budgets Annexes, mais compensées par des recettes provenant de ces mêmes budgets. C'est le cas en particulier de certaines charges de personnel, correspondant à l'exercice de la compétence (charge à temps complet ou partiel d'agents affectés à la mise en œuvre des politiques de l'eau, de l'assainissement, des transports...).

Ce Budget Principal comprend également des dépenses qui prennent la forme de subventions d'équilibre et donc de recettes au profit de certains Budgets Annexes.

C'est le cas en particulier du Budget des Transports où la participation de l'utilisateur ne peut suffire à elle seule à équilibrer les comptes.

## ◆ Le fonctionnement

### ↳ Les recettes

Elles ont deux origines qu'il convient de distinguer :

→ les dotations transférées par l'Etat (page 125 de l'annexe):

- ▶ la Dotation d'Intercommunalité : non encore notifiée à ce jour, elle devrait néanmoins connaître une diminution très sensible dans la continuité du plan d'économie prévu par l'Etat depuis 2012 ; encaissée à hauteur de 1 561 770 € au titre de l'exercice 2015, puis seulement 829 102 € en 2016, elle devrait se situer aux alentours de 200 000€ pour 2017 et ne représenter 0.48 % des recettes de fonctionnement,
- ▶ la Dotation de Compensation de la TP (part salaires) est désormais intégrée en partie dans la réforme de la Taxe Professionnelle ; elle est évaluée à 3 170 000 €, contre 3 229 309€ en 2016,
- ▶ des compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat estimées à 208 017 €, contre 271 267 € en 2016.

Globalement, l'impact sur le Budget 2017 de l'EPCI de la politique d'assainissement des comptes publics décidée par l'Etat, est estimé à environ moins 751 661€ entre 2017 et 2016.

→ les contributions directes (page 126 de l'annexe) :

Elles ont quatre origines principales :

- ✓ la Contribution Economique Territoriale -CET- qui a remplacé la Taxe Professionnelle, demeure une fiscalité d'entreprise mais elle est désormais calculée sur de nouvelles bases :
  - la Contribution Foncière des Entreprises -CFE- assise sur le foncier sur lequel sont implantées les installations,
  - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises -CVAE- assise sur le chiffre d'affaires.

Compte tenu des informations disponibles lors de la rédaction du présent rapport, le produit prévisionnel de cet impôt devrait avoisiner la somme de 11 240 000€, soit un prévisionnel identique aux recettes perçues au cours de l'exercice précédent.

- ✓ la Taxe d'Habitation transférée par la Loi, des Départements aux EPCI à fiscalité propre est estimée à 6 100 000 € (5 891 789€ de produits perçus en 2016),
- ✓ la Taxe sur le Foncier non Bâti -TFnB- transférée par la Loi, des Régions aux EPCI à fiscalité propre est estimée à 70 000 €,
- ✓ les nouvelles ressources fiscales sont estimées à 1 110 000 €, en particulier l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau -IFER-

(310 000 €) et la Taxe sur les Surfaces Commerciales –TASCOM- (800 000 €).

En tout état de cause, ces quatre sources de fiscalité réunies devraient représenter un produit global de l'ordre de 18 520 000 €, duquel il conviendra de déduire environ 2 475 602€ au titre des ponctions opérées au profit :

- ✓ du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources –FNGIR- figé à près de 1 895 602€€ correspondant à la « péréquation verticale »,
- ✓ du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPRIC) provisionné à hauteur de 550 000€, correspondant à la « péréquation horizontale » intercommunale,
- ✓ du dégrèvement décidé par l'Etat en 2014 dans le cadre de sa politique fiscale de soutien aux auto-entrepreneurs (provision budgétaire : 30 000 €).

Ainsi cette ressource nette se répartirait comme suit :

Produit de la fiscalité économique .....	12 350 000 €
+ Produit de la fiscalité ménages .....	6 170 000 €
- Prélèvements sur fiscalité.....	<u>2 475 602 €</u>
<b>SOUS TOTAL Fiscalité nette .....</b>	<b>16 044 398 €</b>
+ Dotations .....	3 578 017 €
<b>TOTAL Fiscalité + Dotations .....</b>	<b>19 622 415 €</b>

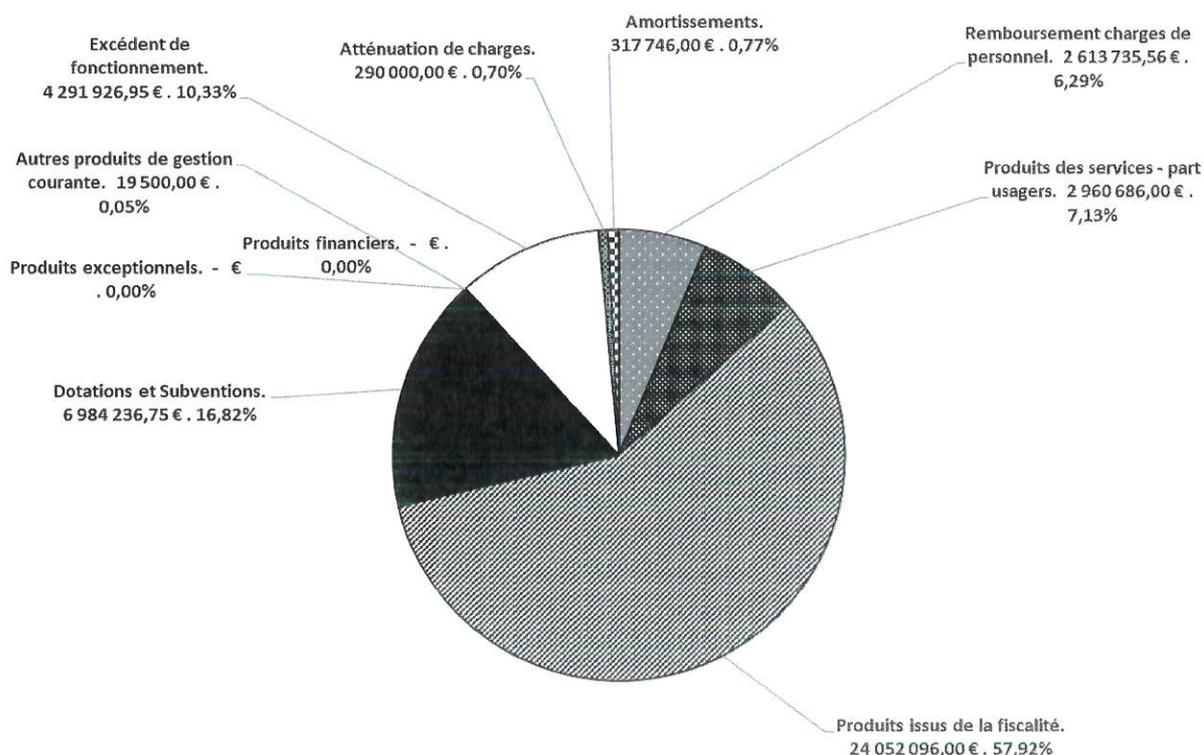
Malgré cette diminution de la ressource nette (moins 3.73% par rapport à 2016, soit une baisse de 759 527€), le rapporteur rappelle que le taux de CFE de 20,87% se situe parmi les plus bas à l'échelle nationale et que le dynamisme des bases justifie en toute hypothèse de le reconduire pour 2017.

Le Conseil de Communauté est appelé à prendre position sur ce point dans le cadre d'un rapport séparé.

Enfin, il propose d'affecter la totalité de l'excédent global de fonctionnement 2016, soit 4 291 927 €, en report à la section de fonctionnement.

**La synthèse des recettes du Budget Principal, 41 529 927 € (contre 40 425 360€ au cumul Budget Primitif + Décisions Modificatives 2016), se présente ainsi**

⋮



## ↳ Les dépenses

Deux grands types de dépenses doivent être distingués :

- les Attributions de Compensation -AC-
- les dépenses de fonctionnement.

→ les Attributions de Compensation -AC- (page 127 et 128 de l'annexe)

✓ elles restent strictement identiques à 2016, le dernier rapport de la CLETC adopté à l'unanimité des communes membres et approuvée par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2011 ayant figé leur montant à 9 408 406 €. Leur montant net pour 2016 est donc fixé à 9 343 110 € (AC positives de 9 408 406 € moins AC négatives de 65 296 €).

✓ Un ajustement sera néanmoins acté au cours de l'année 2017 pour fixer le montant définitif de l'Attribution de Compensation de la Commune de Change suite à son intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2017

→ les dépenses de fonctionnement :

↳ les charges de personnel

✓ la masse salariale : comme cela a été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, elle s'établit à 15 023 990 € tous budgets confondus, y compris la masse salariale liée aux mises à disposition individuelles d'agents et à la mutualisation des services principalement avec la Ville Centre (439 000 €).

En hausse de +15% par rapport au Compte Administratif 2016, elle représente 36.18 % du Budget Principal. Cette hausse du poste « Charges de personnel » a plusieurs explications :

- l'intégration, dans le cadre du schéma de mutualisation, de services communs (DRH, Commande publique ...)
- l'incidence de l'application du Glissement / Vieillesse / Technicité – GVT – évalué à un peu plus de 1%,
- La prise en compte, en année pleine, des postes créés en 2016 dans le cadre de la mise en place d'une plateforme mutualisée pour la gestion des autorisations du droit des sols et la plateforme ressources techniques, suite au désengagement de l'Etat en matière d'ingénierie urbanistique et d'aménagement du territoire.

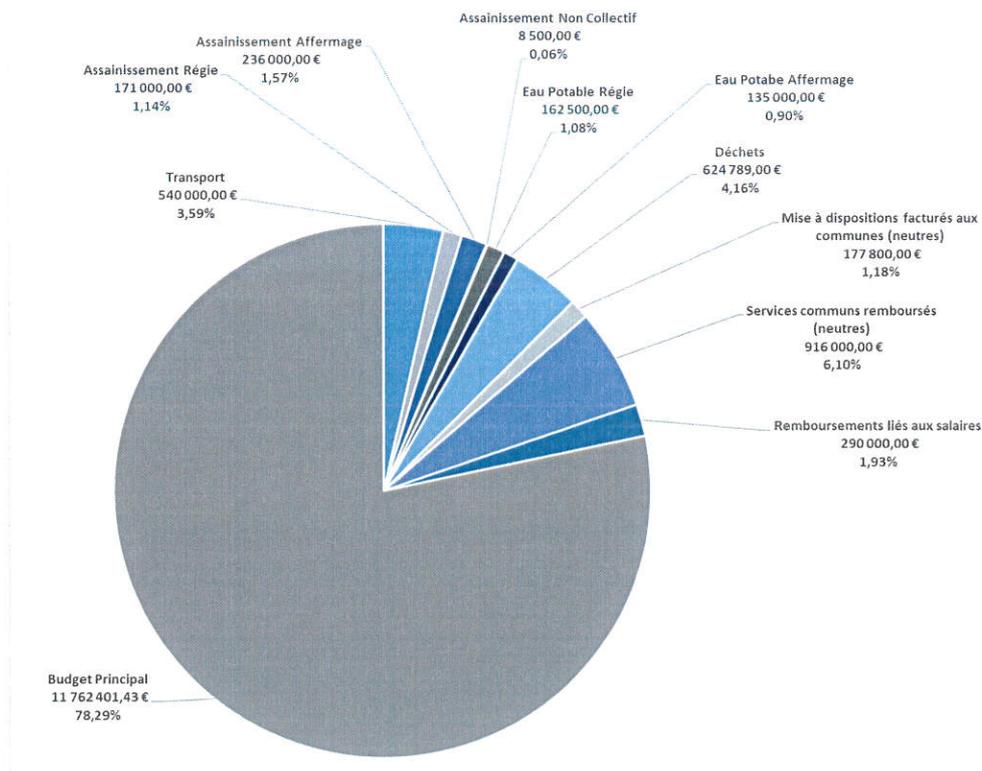
La contribution des Budgets Annexes (Déchets compris) au financement des charges de personnel représente 12.50 % de la dépense et représente 1 877 789 €.

Les recettes correspondant aux remboursements liés aux salaires sont estimées à 290 000 €.

Les recettes correspondant aux remboursements des dépenses de personnels mis à la disposition des communes et autres organismes représentent quant à elles une atténuation de charge de 1 093 800 €, dont une partie au titre de régularisation des mises en commun de service 2016.

En tenant compte des remboursements sur les salaires et les mises à dispositions de services ou de personnels, le reste à charge tous budgets confondus pour la masse salariale s'élève à 13 640 190 € et à 11 762 401 € pour le Budget Principal, soit 28,07% des dépenses de fonctionnement du Budget Principal.

En page 124 de l'annexe, il est présenté pour chaque budget la répartition des charges de personnel et dépenses assimilées, comme ci-dessous :

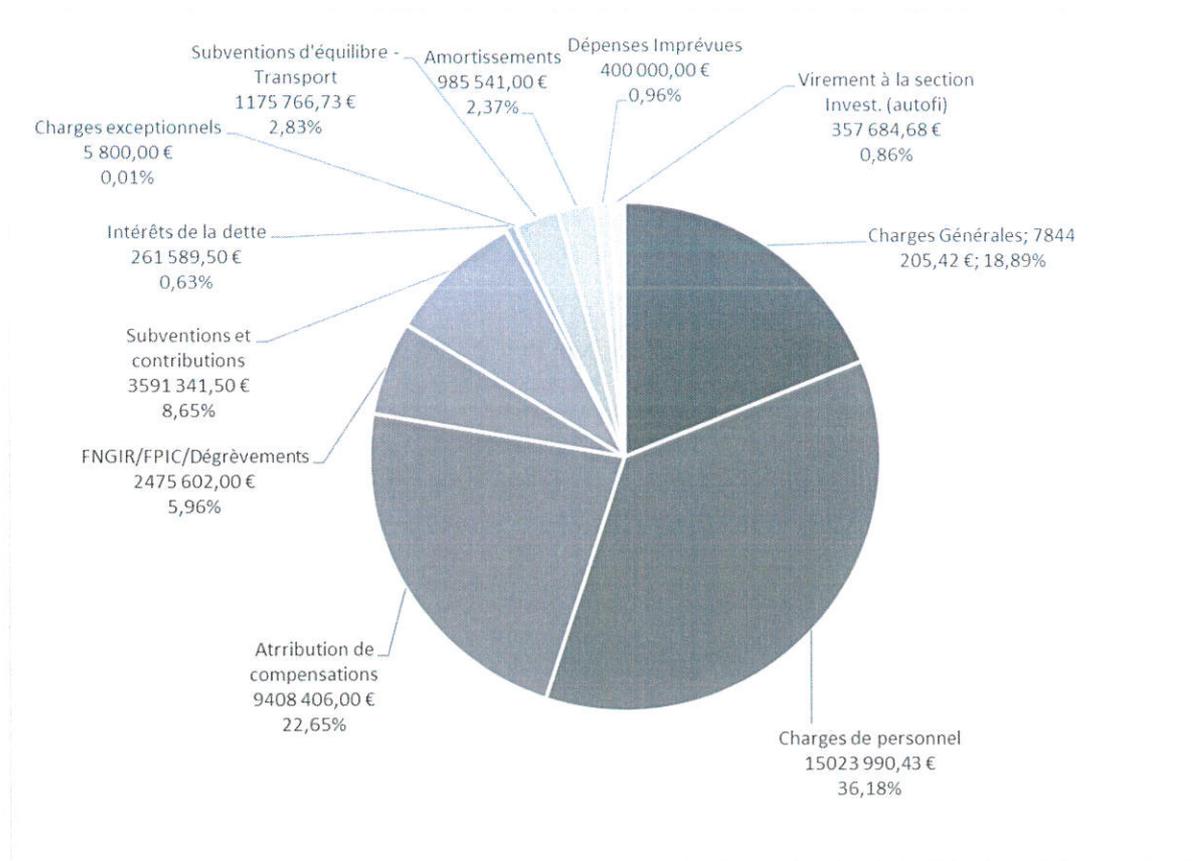


## ↳ les dépenses diverses

D'autres dépenses ont été prévues à l'esquisse du Budget Principal. Elles concernent notamment :

- les subventions aux associations (110 100 € en 2017 contre 115 100€ en 2016), les contributions aux organismes de regroupement (3 079 961 € en 2017 contre 3 090 858 € en 2016) et les cotisations diverses (201 687 € en 2017 contre 177 768 € en 2016), objet d'un rapport séparé ; les sommes correspondantes ont été provisionnées à titre de précaution, sans préjuger la décision du Conseil Communautaire,
- la subvention d'équilibre versée au Budget Annexe des Transports à hauteur de 1 175 767 € (770 385 € en 2016), dont l'équilibre dépenses/recettes ne peut être assuré par ses ressources propres. Cette hausse résulte notamment de l'impact de la DSP qui porte le montant de celle-ci de 1 074 000€ en 2016 (exercice sur 8 mois) à 1 802 000€ en 2017 (première année pleine) ainsi que l'ajout d'une prime d'intéressement scolaire de 195 000€ qui n'existait pas en 2016. Il est par ailleurs proposé une hausse du versement transport de 0.50% à 0.60% sur 2017 afin de générer des recettes supérieures et ainsi contribuer à limiter le financement par le budget général de la collectivité ;

**La synthèse des dépenses du Budget Principal, 41 529 927 € (contre 40 425 360 € au cumul Budget Primitif + Décisions Modificatives 2016), se présente ainsi :**



## ◆ L'investissement

Après une montée en puissance rapide liée à l'importance des transferts en termes financiers et le risque avéré de faire face à un effet de ciseaux -croissance des dépenses plus rapide que celle des recettes de fonctionnement- les dispositions ont été prises pour renforcer la maîtrise des charges et rétablir un niveau d'épargne satisfaisant en fin de période.

Le rapporteur souligne cependant que depuis sa création en janvier 2007, la Communauté d'Agglomération est parvenue à financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt grâce à une mobilisation du fonds de roulement.

Compte tenu de l'encours de dette, le délai de désendettement de l'EPCI s'établit à environ 1 années, ce qui traduit la bonne santé financière de la collectivité, dans un contexte de crise économique internationale et de raréfaction des dotations de l'Etat. Cette situation résulte du dynamisme de ses bases fiscales qui permet d'autofinancer une partie de ses investissements et de pallier la diminution drastique des concours de l'Etat.

### ↳ Les dépenses

Pour 2017 et les années suivantes, le recours au dispositif Autorisations de Programme/Crédits de Paiement -AP/CP- devrait continuer de produire ses effets positifs et accompagner avantageusement une programmation pluriannuelle des investissements.

Compte tenu des orientations retenues depuis plusieurs exercices, le Budget d'investissement de la Communauté d'Agglomération pourrait une nouvelle fois s'articuler autour de deux axes prioritaires, concourant tous les deux à une politique au profit des territoires marquée par l'équilibre et la solidarité.

Une part importante du Budget d'investissement devra être consacrée à la poursuite des actions déjà engagées, complétées par de nouvelles, les prolongeant ou s'inscrivant dans les perspectives tracées par l'Assemblée plénière, notamment celles recommandées par les travaux de la CLETC.

Comme en 2016, plusieurs volets sont distingués dans la structuration de l'esquisse du Budget Primitif 2017.

- ✓ Dotation 1 (cf. page 113 de l'annexe) : elle correspondra aux crédits de paiement pour l'exercice à hauteur 1 360 318 €, pour des opérations en cours d'exécution ou des projets à l'étude et non encore engagés. Parmi eux, il convient de souligner :
  - ⇒ Des travaux de réhabilitation de la crèche La Cabotte pour 585 000€
  - ⇒ le solde du projet de réhabilitation du multi-accueil Saint-JACQUES à BEAUNE,
  - ⇒ l'aménagement de la vélo route de BEAUNE vers SAINTE-MARIE-la-BLANCHE pour 616 000€

- ✓ Dotation 2 (cf. pages 114 et 115) : elle correspondra aux Crédits de Paiement de nouvelles opérations que l'Assemblée délibérante retiendra, dans le cadre de son Budget. Il s'agira notamment des crédits nécessaires :
  - ⇒ Des études pour la mise en accessibilité de bâtiments à hauteur de 141 132€ ;
  - ⇒ La rénovation des déchèteries de Meursault et de Nolay sur Autorisation de Programme à hauteur de 2.5M€, dont 500 000€ de crédits de paiement pour 2017 ;
  - ⇒ L'achat de véhicules pour l'enfance et la petite enfance réparti sur 3 ans, dont 50 020€ pour 2017 ;
  - ⇒ L'autorisation de programme relative à la création du gymnase de Nolay, dont 75 000€ prévus sur 2017 ;
  
- ✓ Dotation 3 (cf. page 116) : elle correspondra au financement des politiques de développement du territoire communautaire et en particulier :
  - ⇒ la réalisation de bornes de rechargement suite à l'achat de véhicules électriques pour 15 000 €,
  - ⇒ à un fonds d'acquisitions foncières (crédit prévu 100 000 €),
  - ⇒ au Plan Local de l'Habitat pour 609 140 € (aide aux particuliers pour le PIG, aide à la rénovation d'un village senior, aide éco-quartier, aides à la rénovation des logements communaux, aire des gens du voyage)
  - ⇒ à un plan climat énergie territorial pour 30 000€
  - ⇒ à un plan de déplacement entreprise et un schéma d'accessibilité transport pour 168 430€ ;
  
- ✓ Dotation 4 (cf. page 117) : elle permettra, conformément aux orientations de l'Assemblée Plénière, s'inspirant des travaux de la CLETC, de reconduire l'aide aux communes qui réaliseront de gros travaux (extension, mise aux normes) à la demande de l'EPCI sur des bâtiments hébergeant des compétences communautaires, secteur Péri scolaire dont restauration, en particulier. Ce fonds d'intervention permettra, via l'octroi de fonds de concours, de partager les charges entre EPCI et Communes membres, pour permettre à la Communauté d'Agglomération d'exercer ses compétences dans de bonnes conditions de sécurité et de confort des usagers, tout en entretenant le patrimoine des communes sans provoquer à leur profit ou à celui de la Communauté d'Agglomération un enrichissement sans cause.

L'enveloppe pour cette dotation s'élève à 204 398€ pour 2017.

- ✓ Dotation 5 (cf. page 118) : elle s'inscrira dans la continuité de la politique de solidarité au profit des communes à faibles ressources, déjà mise en œuvre depuis 2010, pour leur permettre d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent pas des compétences de la Communauté d'Agglomération.

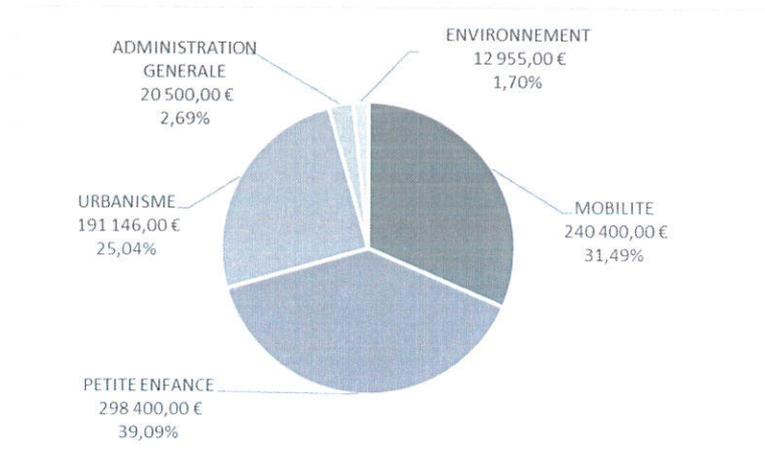
Les modalités de calcul de ce fonds de concours ont été déterminées au cours de l'exercice 2015. L'enveloppe 2015/2017 s'élève à 180 000 €. 25 communes peuvent en bénéficier (cf. délibération du 14 décembre 2015). Pour 2017, un CP de 104 100 € sera inscrit, correspondant au solde de l'AP.

- ✓ Dotation 6 (cf. page 119) : cette dotation est destinée à aider les 23 communes dotées d'un Plan d'Urbanisme supportant des charges nouvelles pour l'instruction des Autorisations d'Urbanisme et ne disposant pas d'un service spécifique. Ce fonds de solidarité fait l'objet d'une proposition d'inscription au budget primitif 2017 pour 102 460 € correspondante à la valorisation N-1 facturée en N.

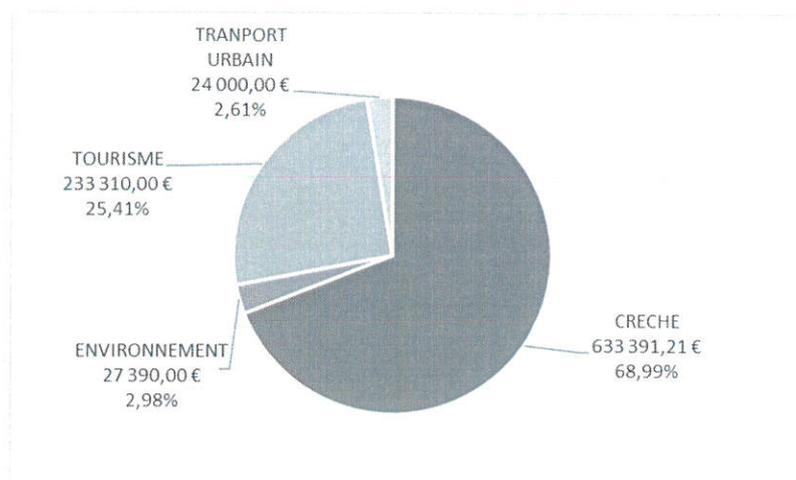
### ↳ Les recettes

Les dépenses d'investissement seront financées principalement par les recettes suivantes :

- des emprunts bancaires dont la mobilisation dépendra de la trésorerie de l'EPCI et de l'avancée des travaux ; cette variable d'équilibre est fixée à environ 2.5 M€ pour 2017,
- la récupération du FCTVA évaluée à 569 590 €,
- le report de l'excédent d'investissement 2016 pour 1 258 270 €,
- des subventions versées par les différents partenaires de la Communauté d'Agglomération sur des programmes spécifiques tels que le contrat Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte avec l'Etat ou dans le cadre du Contrat d'Agglomération avec l'Etat et la Région et du Contrat Ambitions Côte d'Or, avec le Département. Ainsi 763 401 € ont été budgétés cette année. Elles se répartissent comme suit :



Il est précisé qu'au titre des reports 2016 des subventions, une recette de 927 691€ est attendue dans les domaines de compétences suivants :



La traduction chiffrée de cette esquisse du Budget Primitif 2017 consolidé, c'est-à-dire intégrant au Budget Principal dont les déchets, les dix Budgets Annexes, se présente ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total F+I 2017	Part dans le total
ASSAINISSEMENT AFFERMAGE	3 730 506,20 €	7 370 481,80 €	11 100 988,00 €	11,07%
ASSAINISSEMENT REGIE	995 866,97 €	1 506 742,75 €	2 502 609,72 €	2,50%
SPANC	49 082,00 €	506 388,16 €	555 470,16 €	0,55%
EAU AFFERMAGE	1 643 016,04 €	4 735 964,91 €	6 378 980,95 €	6,36%
EAU REGIE	1 169 606,85 €	1 575 823,54 €	2 745 430,39 €	2,74%
TRANSPORTS	4 941 655,47 €	330 772,69 €	5 272 428,16 €	5,26%
ZAC PRE FLEURY	6 505 187,23 €	7 704 340,08 €	14 209 527,31 €	14,17%
ZAC CERISIERES	3 920 822,51 €	3 583 540,24 €	7 504 362,75 €	7,49%
ZAC TEMPLIERS	48 877,04 €	92 252,60 €	141 129,64 €	0,14%
ZA MONTAGNY	321 248,96 €	457 484,24 €	778 733,20 €	0,78%
BUDGET PRINCIPAL	41 529 927,26 €	7 537 130,93 €	49 067 058,19 €	48,94%
<b>TOTAL BUDGET 2016</b>	<b>64 855 796,53 €</b>	<b>35 400 921,94 €</b>	<b>100 256 718,47 €</b>	<b>100,00%</b>

Le rapporteur note en outre que les budgets des Zones d'Aménagement Concerté, compte tenu d'une comptabilité spécifique, représentent une part importante du budget consolidé en valeur puisqu'à elles seules elles représentent plus de 20% du budget global.

Si l'on compare les budgets primitifs 2016 et 2017, hors comptabilité des Zones d'Activités, on constate une hausse de 3.53 % (soit +2 555 172€), avec une augmentation de 1 995 570€ en fonctionnement et 559 602€ en investissement.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
cf tableaux de vote joints en annexe pour le rapport de voix,

➤ adopte le Budget Primitif 2017 consolidés (Budget Principal + 10 Budgets Annexes), à hauteur de 35 400 921.94 € pour la section d'Investissement et 64 855 796.53 € pour la section de Fonctionnement, dans les conditions récapitulées sur les tableaux annexés à la présente délibération,

➤ autorise le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT  
pour le PRÉSIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

**ANNEXE – FICHE SYNTHÈSE SUR LES INFORMATIONS  
FINANCIÈRES DE L'ESQUISSE BUDGÉTAIRE 2017**

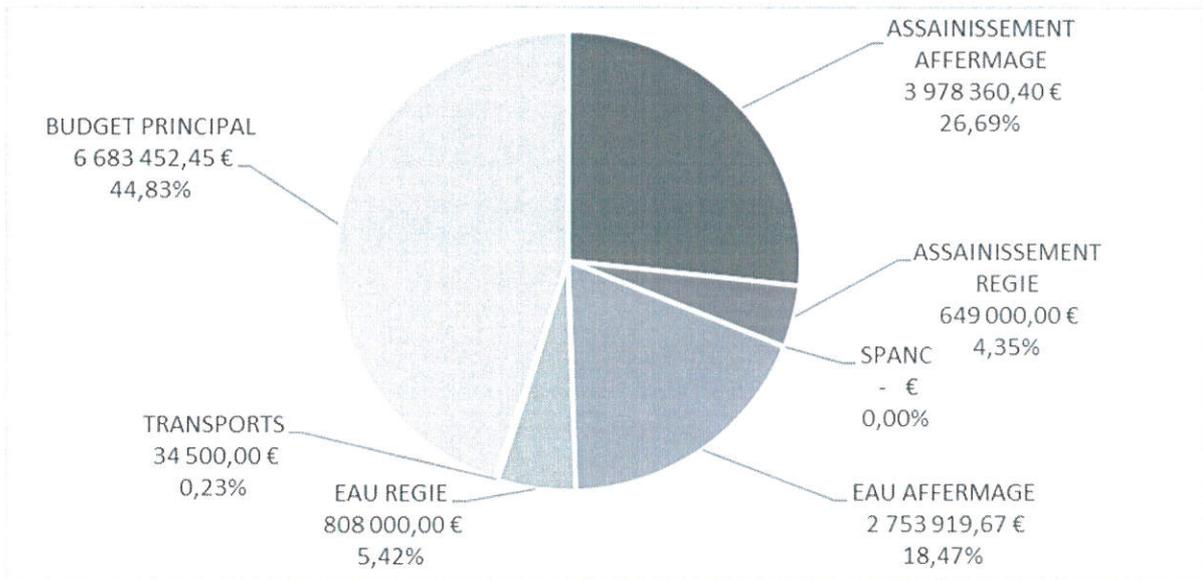
✓ *Le budget consolidé 2017*

BUDGET PRIMITIF 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total F+I 2017	Part dans le total
ASSAINISSEMENT AFFERMAGE	3 730 506,20 €	7 370 481,80 €	11 100 988,00 €	11,07%
ASSAINISSEMENT REGIE	995 866,97 €	1 506 742,75 €	2 502 609,72 €	2,50%
SPANC	49 082,00 €	506 388,16 €	555 470,16 €	0,55%
EAU AFFERMAGE	1 643 016,04 €	4 735 964,91 €	6 378 980,95 €	6,36%
EAU REGIE	1 169 606,85 €	1 575 823,54 €	2 745 430,39 €	2,74%
TRANSPORTS	4 941 655,47 €	330 772,69 €	5 272 428,16 €	5,26%
ZAC PRE FLEURY	6 505 187,23 €	7 704 340,08 €	14 209 527,31 €	14,17%
ZAC CERISIERES	3 920 822,51 €	3 583 540,24 €	7 504 362,75 €	7,49%
ZAC TEMPLIERS	48 877,04 €	92 252,60 €	141 129,64 €	0,14%
ZA MONTAGNY	321 248,96 €	457 484,24 €	778 733,20 €	0,78%
BUDGET PRINCIPAL	41 529 927,26 €	7 537 130,93 €	49 067 058,19 €	48,94%
<b>TOTAL BUDGET 2016</b>	<b>64 855 796,53 €</b>	<b>35 400 921,94 €</b>	<b>100 256 718,47 €</b>	<b>100,00%</b>

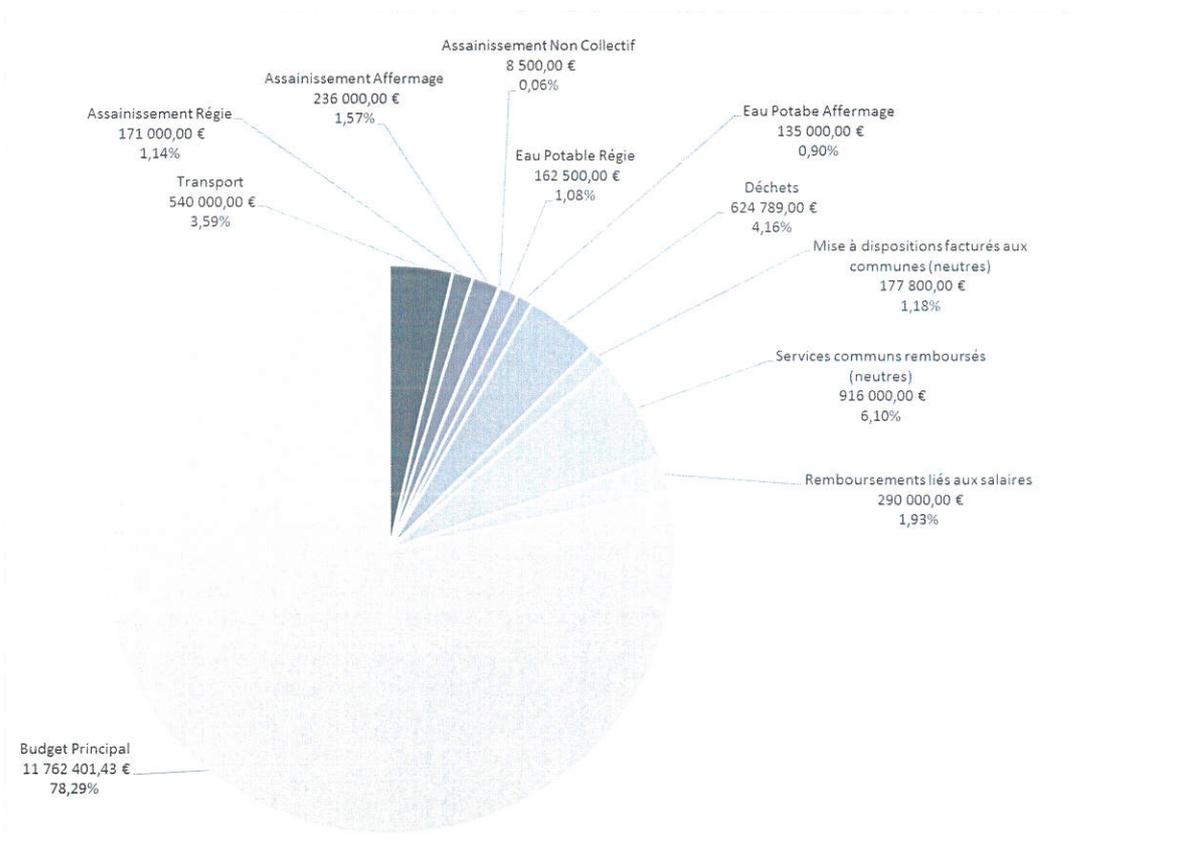
✓ *Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

Budgets	CRD au 01/01/17	Annuité	Intérêts	Amort.	CRD au 31/12/17
Budget Principal	5 248 728,59	570 387,54	203 003,58	367 383,96	4 881 344,63
Déchets	99 288,52	10 815,84	4 578,00	6 237,84	93 050,68
Transport	334 897,88	76 126,57	10 841,00	65 285,57	269 612,31
Assainissement Affermage	10 550 282,23	1 117 550,40	388 903,61	728 646,79	9 821 635,44
Assainissement Régie	1 329 986,77	173 504,22	46 984,67	126 519,55	1 203 467,22
Eau Potable Affermage	2 445 527,78	277 256,88	91 406,21	185 850,67	2 259 677,11
Eau Potable Régie	1 804 300,64	194 892,14	68 963,34	125 928,80	1 678 371,84
ZAC Cerisières	2 000 000,00	12 333,33	12 333,33	0,00	2 000 000,00
ZAC Pré Fleury	2 000 000,00	12 333,33	12 333,33	0,00	2 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>25 813 012,41</b>	<b>2 445 200,25</b>	<b>839 347,07</b>	<b>1 605 853,18</b>	<b>24 207 159,23</b>

✓ **Les acquisitions et travaux proposés sur 2017 – 14.9M € budgétés**



✓ **Les charges de personnel**



BUDGET 2017	TABLEAU DE VOTE							POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES						
ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 426,17 €		81					
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	236 000,00 €		81					
		022	DEPENSES IMPREVUES	59 200,00 €		81					
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 195 226,37 €		81					
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 606 513,66 €	539 075,71 €	81					
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		89 294,55 €	81					
		66	CHARGES FINANCIERES	395 316,00 €		81					
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €		81					
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	79 824,00 €		81					
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		2 664 775,50 €	81					
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		392 840,44 €	81						
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		16 500,00 €	81						
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		28 020,00 €	81						
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 730 506,20 €</b>	<b>3 730 506,20 €</b>	<b>81</b>					
			020	DEPENSES IMPREVUES	250 000,00 €		81				
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 195 226,37 €	81				
			040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	539 075,71 €	1 606 513,66 €	81				
			001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		1 489 475,98 €	81				
		INVESTISSEMENT	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 156 652,24 €	81				
			13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		695 500,00 €	81				
			16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	729 640,00 €	346 464,12 €	81				
			21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 909 500,00 €		81				
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	68 860,40 €		81				
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 497 076,11 €</b>	<b>6 489 832,37 €</b>	<b>81</b>					
			<b>Total BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE</b>	<b>9 220 582,31 €</b>	<b>10 220 338,57 €</b>	<b>81</b>					

TABLEAU DE VOTE							POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE	
BUDGET 2017	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES						
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	195 394,00 €		81					
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 300,00 €		81					
		022	DEPENSES IMPREVUES	32 000,00 €		81					
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	261 857,65 €		81					
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	253 003,26 €		81					
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		37 698,50 €	81					
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €		81					
		66	CHARGES FINANCIERES	52 304,04 €		81					
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00 €		81					
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	11 508,02 €		81					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		882 988,79 €	81							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		31 500,00 €	81							
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>995 866,97 €</b>		<b>81</b>					
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	64 500,00 €		81					
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		261 857,65 €	81					
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 698,50 €		81					
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES		253 003,26 €	81					
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT	60 751,16 €		81					
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		140 494,37 €	81					
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		111 000,00 €	81					
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	135 281,19 €		81					
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €							
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	649 000,00 €		81					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €									
45	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	76 907,00 €		81							
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 024 137,85 €</b>		<b>81</b>					
SPANC	FONCTIONNEMENT	<b>Total BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE</b>		<b>2 020 004,82 €</b>		<b>81</b>					
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 417,13 €		81					
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 500,00 €		81					
		022	DEPENSES IMPREVUES								
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 134,87 €		81					
		002	DEFICIT D INVESTISSEMENT		2 657,00 €	81					
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	530,00 €		81					
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €		81					
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		46 425,00 €	81					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS										
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 082,00 €</b>		<b>81</b>					
SPANC	INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 657,00 €		81					
		001	DEFICIT D INVESTISSEMENT	161 492,81 €		81					
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		12 295,28 €	81					
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	342 238,35 €		81					
		45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		6 019,02 €	81					
					<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>506 388,16 €</b>		<b>81</b>			
					<b>Total BUDGET SPANC</b>	<b>555 470,16 €</b>		<b>81</b>			

TABLEAU DE VOTE										
BUDGET 2017	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE		DEPENSES	RECETTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		100 866,00 €		81			
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		135 000,00 €		81			
		022	DEPENSES IMPREVUES		24 500,00 €		81			
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		579 604,29 €		81			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		544 180,05 €	95 214,13 €	81			
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				81			
		66	CHARGES FINANCIERES		164 650,28 €		81			
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		94 215,42 €		81			
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			1 547 801,91 €	81			
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE							
		76	PRODUITS FINANCIERS							
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 643 016,04 €</b>	<b>1 643 016,04 €</b>	<b>81</b>			
		020	DEPENSES IMPREVUES		220 500,00 €		81			
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			579 604,29 €	81			
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		95 214,13 €	544 180,05 €	81			
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		741 442,04 €		81			
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		100 123,38 €		81			
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		102 293,50 €		81			
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		186 090,00 €	3 323 148,02 €	81			
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000,00 €		81			
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 749 919,67 €		81			
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>3 997 165,84 €</b>	<b>4 649 349,24 €</b>	<b>81</b>			
			<b>Total BUDGET EAU AFFERMAGE</b>		<b>5 640 181,88 €</b>	<b>6 292 365,28 €</b>	<b>81</b>			
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		236 676,70 €		81			
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		162 600,00 €		81			
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		166 200,00 €		81			
		022	DEPENSES IMPREVUES		50 000,00 €		81			
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		246 447,37 €		81			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		160 178,01 €	20 155,00 €	81			
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT							
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		10 000,00 €		81			
		66	CHARGES FINANCIERES		90 307,77 €		81			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		30 000,00 €		81			
		68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		17 197,00 €		81			
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			1 149 451,85 €	81			
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 169 606,85 €</b>	<b>1 169 606,85 €</b>	<b>81</b>			
		020	DEPENSES IMPREVUES							
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			246 447,37 €	81			
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		20 155,00 €	160 178,01 €	81			
		001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT		179 424,32 €		81			
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			176 129,92 €	81			
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		172 238,37 €	993 068,24 €	81			
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		125 000,00 €		81			
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		683 000,00 €		81			
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>1 179 817,69 €</b>	<b>1 575 823,54 €</b>	<b>81</b>			
			<b>Total BUDGET EAU REGIE</b>		<b>2 349 424,54 €</b>	<b>2 745 430,39 €</b>	<b>81</b>			

BUDGET 2017	SECTION	CHAPITRE	TABLEAU DE VOTE			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE		
			LIBELLE	CHAPITRE	DEPENSES					RECETTES	
TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 263 862,00 €		81					
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	540 000,00 €		81					
		014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 000,00 €		81					
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	119 996,59 €		81					
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	500,00 €		81					
		66	CHARGES FINANCIERES	11 196,88 €		81					
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 100,00 €		81					
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		58 064,74 €	81					
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		75 000,00 €	81					
		73	IMPOTS ET TAXES		1 800 000,00 €	81					
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 831 824,00 €	81					
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 000,00 €	81					
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 175 766,73 €	81					
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 941 655,47 €</b>	<b>4 941 655,47 €</b>	<b>81</b>				
			<b>Total DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>7 484,10 €</b>		<b>81</b>				
		ZAC du PRE FLEURY	INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		119 996,59 €	81			
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT				210 776,10 €	81					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						81				
13	SURVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						81				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				271 125,54 €						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES										
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				34 500,00 €						
	<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>313 109,64 €</b>	<b>330 772,69 €</b>	<b>81</b>				
	<b>Total BUDGET TRANSPORTS</b>				<b>5 254 765,11 €</b>	<b>5 272 428,16 €</b>	<b>81</b>				
	011			CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 540 891,00 €		81				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			430 321,69 €		81					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			4 533 974,54 €		81					
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT				5 773 365,54 €	81					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				132 246,69 €	81					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				301 500,00 €	81					
	<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 505 187,23 €</b>	<b>6 505 187,23 €</b>	<b>81</b>						
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		1 930 974,54 €		81						
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		430 321,69 €	81							
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		5 773 365,54 €	81							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 740 043,85 €	81							
	<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>7 704 340,08 €</b>	<b>7 704 340,08 €</b>	<b>81</b>						
	<b>Total BUDGET ZAC DU PRE FLEURY</b>		<b>14 209 527,91 €</b>	<b>14 209 527,91 €</b>	<b>81</b>						
ZAC DES CERISIERES	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 276 672,00 €		81					
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	490 716,39 €		81					
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 153 434,12 €		81					
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		3 430 106,12 €	81					
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		490 716,39 €	81					
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 920 822,51 €</b>	<b>3 920 822,51 €</b>	<b>81</b>				
		001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		153 434,12 €		81				
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		490 716,39 €	81					
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 153 434,12 €	81					
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		939 389,73 €	81					
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>3 583 540,24 €</b>	<b>3 583 540,24 €</b>	<b>81</b>				
			<b>Total BUDGET ZAC DES CERISIERES</b>		<b>7 504 362,75 €</b>	<b>7 504 362,75 €</b>	<b>81</b>				
		ZAC DES TEMPLIERS	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 500,00 €		81			
				023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,74 €		81			
				002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		0,74 €	81			
				042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 376,30 €		81			
	<b>Total FONCTIONNEMENT</b>				<b>48 877,04 €</b>	<b>48 877,04 €</b>	<b>81</b>				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,74 €	81					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				43 376,30 €	81					
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				48 876,30 €	81					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				43 376,30 €	81					
	<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>92 252,60 €</b>	<b>92 252,60 €</b>	<b>81</b>				
	<b>Total BUDGET ZAC DES TEMPLIERS</b>				<b>141 129,64 €</b>	<b>141 129,64 €</b>	<b>81</b>				
ZA DE MONTAGNY	FONCTIONNEMENT			011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	185 015,20 €		81			
				023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,24 €		81			
				002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		0,24 €	81			
				042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	136 235,52 €		81			
					<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>321 248,96 €</b>	<b>321 248,96 €</b>	<b>81</b>		
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		321 248,72 €	81					
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,24 €	81					
		001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		136 235,52 €	81					
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		321 248,72 €	81					
			<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>457 484,24 €</b>	<b>457 484,24 €</b>	<b>81</b>				
			<b>Total BUDGET ZA DE MONTAGNY</b>		<b>778 733,20 €</b>	<b>778 733,20 €</b>	<b>81</b>				

BUDGET 2017	TABLEAU DE VOTE					POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE		
	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES						
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 844 205,42 €		81					
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 023 990,43 €		81					
		013	ATTENUATION DE CHARGES		290 000,00 €		81				
		014	ATTENUATION DE PRODUITS				81				
		022	DEPENSES IMPREVUES	11 884 008,00 €		81					
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €		81					
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	357 684,68 €		81					
		66	CHARGES FINANCIERES	3 591 341,50 €		81					
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	261 589,50 €		81					
		002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 181 566,73 €		81					
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	985 541,00 €		81					
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		5 574 421,56 €		81				
		73	IMPOTS ET TAXES		24 052 096,00 €		81				
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		6 984 236,75 €		81				
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		19 500,00 €		81				
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €		81				
			<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>41 529 927,26 €</b>	<b>41 529 927,26 €</b>	<b>81</b>				
		BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	1 258 269,56 €		81			
				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		357 684,68 €		81		
				040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	317 746,00 €		81			
				041	OPERATIONS PATRIMONIALES				81		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				569 590,22 €		81				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				763 401,00 €		81				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			535 932,48 €		81					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			514 642,74 €		81					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			1 031 487,58 €		81					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 074 150,25 €		81					
	<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>6 473 959,05 €</b>	<b>6 473 959,05 €</b>	<b>81</b>				
	<b>Total BUDGET PRINCIPAL</b>				<b>48 003 886,31 €</b>	<b>48 139 366,98 €</b>	<b>81</b>				

BUDGET 2017	TABLEAU DE VOTE					POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE	
	SECTION	CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES					
BUDGET CONSOLIDE		<b>TOTAL CONSOLIDE</b>			<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>				
		FONCTIONNEMENT			64 855 796,53 €	64 855 796,53 €	75			
		INVESTISSEMENT			30 829 271,50 €	32 961 011,63 €	75			
		<b>Total BUDGET 2017 CONSOLIDE (hors reports de crédits d'investissement)</b>			<b>95 685 068,03 €</b>	<b>97 816 808,16 €</b>	<b>75</b>			
			<i>Reports de Crédits d'Investissement 2016 sur 2017</i>							
			4 571 650,44 €	2 439 910,31 €						
<b>Total BUDGET 2017 CONSOLIDE (y compris reports de crédits d'investissement)</b>			<b>100 256 718,47 €</b>	<b>100 256 718,47 €</b>	<b>75</b>					

Détail des reports de crédits 2016

	Dépenses	Recettes
AA	1 873 405,69 €	880 649,43 €
AR	482 604,90 €	544 954,00 €
AEPA	738 799,07 €	86 615,67 €
AEPR	396 005,85 €	- €
Transport	17 663,05 €	- €
Budget Principal	1 063 171,88 €	927 691,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 571 650,44 €</b>	<b>2 439 910,31 €</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération conseil communautaire du 27 Mars 2017 : Esquisse du Budget Primitif 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/04/2017

---

**Numéro de l'acte :** 17-467 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20170327-17-467-DE

---

**Date de décision :** 27/03/2017

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires